LA SOCIETE AMERICAINE
REVUE ELECTRONIQUE DE L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS
VOLUME 2, NUMERO 3, SEPTEMBRE 1997

Vers une Amérique unie : un débat national sur la QUESTION RACIALE

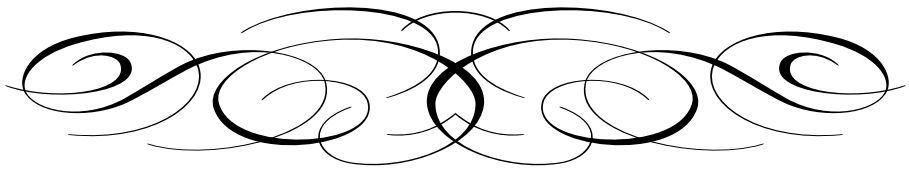

NOTE DE LA REDACTION

LES ETATS-UNIS, SOCIETE MULTIRACIALE

Invité par une université à participer à la cérémonie de remise des diplômes et à s'adresser aux étudiants, le président Clinton a prononcé un discours important sur le thème de la question raciale aux Etats-Unis. L'heure a sonné d'engager «un grand débat sans précédent», a affirmé le Président. Pour aider ses lecteurs à l'étranger à situer le débat dans son contexte, l'équipe de rédaction de cette revue électronique consacre le présent dossier à ce sujet, à la place que revêt la question raciale dans la société américaine d'aujourd'hui et à l'évolution des concepts en jeux.

Aux yeux d'un grand nombre d'Américains, l'histoire raciale des Etats-Unis est écrite en noir et blanc. Il est vrai que l'histoire américaine se définit essentiellement sous cet angle depuis les grandes initiatives des années 1950 et 1960 en faveur des droits civils. D'aucuns, toutefois, font le procès de cette perspective bipolaire qu'ils estiment inexacte et mal adaptée à la situation, compte tenu de la présence d'autres groupes dans notre pays et de leur importance démographique croissante dans notre société. De fait, de nombreux observateurs ont la conviction qu'en envisageant l'histoire dans une optique plus large et en façonnant plus équitablement la politique générale, on parviendra à redéfinir la question raciale de façon à rendre justice à la diversité des cultures et des ethnies.

A certains égards, le mot même de «race» en dit trop ou pas assez. Pour certains, la race recouvre l'ensemble distinctif des caractères physiques héréditaires sur la base desquels on subdivise les individus. Dans des cas extrêmes, le mot devient synonyme d'identification ethnique, voire religieuse. Qu'on la définisse en fonction de la couleur de la peau, de l'appartenance ethnique ou de facteurs culturels, il n'en demeure pas moins que la race fait partie inhérente de l'expérience humaine.

Souvent à l'origine d'affrontements, la question raciale a tenu une place centrale dans l'histoire des Etats-Unis, et le combat engagé au nom de la justice raciale, diversement définie, fait inexorablement pendant aux aspirations nationales de notre pays. Ainsi la question raciale s'immisce t-elle fréquemment dans la vie politique et dans la discussion de thèmes politiques; c'est le cas, par exemple, des programmes visant à compenser la discrimination dont les minorités et les femmes ont fait l'objet, dits «affirmative action» aux Etats-Unis. Ce terme englobe les démarches juridiques et les actions à caractère social qui sont menées depuis l'adoption, en 1964, de la loi sur les droits civils, dont l'objectif est d'améliorer les débouchés sur le plan de l'éducation et de l'emploi pour les membres de groupes minoritaires. Les partisans et les détracteurs de cette politique continuent de peser le pour et le contre des mesures adoptées en son nom, et cette revue électronique présente le point de vue du président Clinton sur ce sujet ainsi que l'opinion de deux éminents commentateurs.

L'appel au dialogue qu'a lancé le président Clinton a suscité un vif débat qui est loin d'être clos. C'est un sujet sur lequel on pourrait s'étendre indéfiniment. La présente revue ne retrace pas le contexte historique de la question dans ses moindres détails et elle ne prétend pas non plus résoudre une fois pour toutes les grandes interrogations qui persistent. Elle se propose en revanche de faire ressortir la complexité des questions en jeu en présentant des articles qui reflètent des points de vue différents, voire contradictoires. Nous formons le vœu que ces articles aideront le lecteur à mieux comprendre ce «grand débat» si particulier aux Etats-Unis et à y déceler peut-être des aspects susceptibles de s'appliquer à d'autres pays et à d'autres peuples. ■

LA SOCIETE AMERICAINE

REVUE ELECTRONIQUE DE L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS

VOL.2 / BUREAU OF INFORMATION / U.S. INFORMATION AGENCY / NO. 3

ejvalues@usia.gov

AOÛT 1997

SOMMAIRE

VERS UNE AMERIQUE UNIE : UN DEBAT NATIONAL SUR LA QUESTION RACIALE

DOSSIER

5

UNE AMERIQUE UNIE AU XXIe SIECLE

Dans un discours qu'il a prononcé le 14 juin 1997, à l'occasion de la remise des diplômes de l'université de Californie à San Diego, le président Clinton a lancé un appel en faveur de la réconciliation raciale afin de mettre en œuvre une initiative visant à engager le débat sur les relations raciales aux Etats-Unis. Il a également annoncé la création d'une commission consultative composée de sept membreS afin de l'aider à promouvoir le dialogue aux quatre coins du pays.

ANALYSE

11

LA QUESTION RACIALE AUX ETATS-UNIS : PERCEPTIONS ET PARAMETRES

Notre étude des questions que soulève l'appel du Président au dialogue national commence par une réflexion sur les notions fondamentales de race et de diversité et sur la mesure des progrès qui ont été réalisés dans la voie de la justice sociale. Tout le monde n'envisage pas la question du même œil, mais tous les points de vue représentés dans ce numéro sont pertinents. M. Ronald Takaki évoque un cadre racial qui transcende la dichotomie entre Noirs et Blancs et il note qu'il restait encore beaucoup à faire quand le président Clinton a prononcé son discours sur « une Amérique unie » en juin 1997. Mme Abigail Thernstrom et M. Stephan Thernstrom dressent la liste des acquis des quarante dernières années, en particulier ceux dont a bénéficié la population afro-américaine, et que l'on perd trop souvent de vue parce que les crises qui éclatent ici ou là leur volent le devant de la scène. M. Ronald Ferguson examine le rôle crucial qu'ont joué les facteurs économiques dans le combat pour l'égalité. Enfin, un sondage effectué récemment par l'institut de sondage Gallup révèle l'évolution des mentalités au cours des quarante dernières années et un échantillon de données statistiques récentes donne une idée des défis qui persistent.

25

LES PROGRAMMES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MINORITES : UN THEME FONDAMENTAL DE DISCUSSION

Rares sont les sujets abordés dans le cadre de la question raciale et de la diversité qui suscitent des débats aussi animés que celui qui caractérise la discussion des programmes visant à compenser la discrimination dont les minorités et les femmes ont fait l'objet. Dans le rang de ses partisans comme de ses détracteurs, certains n'ont pas bougé d'un pouce depuis les premiers jours du mouvement en faveur des droits civils, tandis que d'autres ont changé leur point de vue au fil du temps et des événements. Le président Clinton souhaite que l'on modifie les modalités d'application de ces programmes et non pas que l'on tire un trait dessus. Dans son article, M. Ricardo Fernandez soutient que les programmes compensatoires ont rapproché les Américains de l'objectif d'une société véritablement fondée sur l'inclusion et qu'il convient, dès lors, de les maintenir. Pour sa part, M. Glenn

Loury recommande que ces programmes soient axés sur l'amélioration des capacités, et non plus sur les préférences, dans un esprit compatible avec les aspirations du monde actuel. M. William Galston, enfin, recommande certaines mesures que l'Etat pourrait prendre afin de rendre plus efficaces les programmes compensatoires en faveur des minorités.

35
REGARDS SUR LA QUESTION RACIALE
La question raciale aux Etats-Unis continue de susciter des opinions tranchées dans toutes les couches de la société ainsi que dans l'arène politique. Les extraits compilés par Charlotte Astor donnent un échantillon de propos tenus récemment.

RUBRIQUES

41
GLOSSAIRE DE TERMES UTILISES DANS CETTE REVUE
Tirés d'articles publiés dans la présente revue, ils ne reflètent pas toute la complexité de la question raciale aux Etats-Unis.

LA SOCIETE AMERICAINE

Directrice de la publication . . . . . *Judith Siegel*
Directeur de la rédaction . . . . . *William Peters*
Rédacteurs en chef . . . . . *Charlotte Astor*
. . . . . *Michael J. Bandler*
Rédacteurs associés . . . . . *Wayne Hall*
. . . . . *Guy Olson*
Rédacteurs . . . . . *Carmen Aponte*
. . . . . *Sandra Jackson*
. . . . . *John Quintus*
. . . . . *Rosalie Targonski*
Conception graphique . . . . . *Thaddeus Miksinski*
Assistante graphique . . . . . *Sylvia Scott*
Version Internet . . . . . *Chandley McDonald*
Documentation et recherche . . . . . *Mary Ann V. Gamble*
. . . . . *Kathy Spiegel*

Conseil de rédaction

Howard Cincotta *Rosemary Crockett* *Judith S. Siegel*

Les revues électroniques bimensuelles diffusées par l'USIA dans le monde entier examinent les principales questions d'actualité intéressant la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et La Société américaine – elles présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Les versions française et espagnole suivent d'une semaine la version anglaise. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement des Etats-Unis.
Le contenu de ces revues peut être librement reproduit à l'extérieur des Etats-Unis, sauf indication contraire.
Les numéros les plus récents ainsi que les archives sont disponibles sur le WWW de l'Internet à la page d'accueil des revues du Service d'information des Etats-Unis (USIS), à l'adresse suivante:
http://www.usia.gov/journals/journals.htm
Veuillez adresser toute correspondance soit à votre Centre local de l'USIS, soit à la rédaction:
Editor, U.S. Society and Values (I/TSV)
U.S. Information Agency
301 4th Street SW
Washington, DC 20547
Etats-Unis d'Amérique

Courrier électronique: ejvalues@usia.gov

UNE AMERIQUE UNIE AU XXIe SIECLE

BILL CLINTON, PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS

Extraits d'un discours prononcé le 14 juin 1997, à l'occasion de la remise des diplômes de l'université de Californie à San Diego.

Je vous remercie d'offrir à notre pays un brillant exemple d'excellence liée à la diversité, qui est la fondation de notre nation. Vous avez ouvert de nouvelles voies dans les domaines de la science et de la technologie, vous avez exploré les nouveaux horizons du bassin du Pacifique et de l'Amérique latine. Vous êtes une grande université pour le XXIe siècle.

Aujourd'hui, nous célébrons vos accomplissements à un moment vraiment privilégié de notre histoire. La guerre froide est finie, la liberté est à l'ascendant partout dans le monde et plus de la moitié des nations de la terre ont pour la première fois des gouvernements qu'elles ont choisis.

Notre économie est plus florissante qu'elle ne l'a été depuis une génération et c'est la plus forte au monde. Notre culture, notre science, notre technologie avancent à pas de géant et nous promettent des carrières exaltantes. Dans le domaine des problèmes sociaux, nous commençons enfin à recueillir le fruit de nos efforts, qu'il s'agisse de lutter contre la criminalité ou la pauvreté.

Il reste cependant bien des défis à relever. En dehors de nos frontières, nous devons continuer à nous battre contre le terrorisme international, la criminalité organisée et le trafic des stupéfiants, la dissémination des armes de destruction massive, les nouvelles maladies et les désastres écologiques.

(...) Mais je crois que le plus grand défi que nous ayons à relever est aussi celui qui va nous offrir le plus de possibilités. De tous les problèmes liés à la discrimination et aux préjugés qui existent encore dans notre société, le plus difficile est le plus vieux et, en un certain sens, le plus nouveau aujourd'hui : celui de la race. Pouvons-nous accomplir la promesse de l'Amérique en ouvrant les bras à tous nos concitoyens, quelle que soit leur race, et non pas uniquement dans le contexte d'une université où l'on a la chance d'avoir des maîtres éclairés, le temps de penser et de mûrir, mais d'apprendre à se connaître dans le contexte de la vie de tous les jours, dans toutes les collectivités de notre grand pays ? En deux mots, pourrons-nous devenir une Amérique unie au XXIe siècle ?

(...) Aujourd'hui, dans l'Etat d'Hawaï, dont un sénateur et un représentant au Congrès sont présents ici, il n'y a plus de race ou d'ethnie majoritaire. C'est un merveilleux Etat, exubérant, amical et patriotique. Dans trois ans, ici, en Californie, il n'y aura plus non plus de race ou d'ethnie composant une majorité de la population. Déjà, cinq de nos plus grandes circonscriptions scolaires ont des élèves de représentant plus d'une centaine de groupes raciaux ou ethniques. Douze

prix Nobel originaires de neuf pays différents ont étudié ou enseigné sur ce campus. Dans un demi siècle, lorsque vos petits-enfants seront à l'université, il n'y aura plus de race majoritaire aux Etats-Unis.

Nous savons à quoi nous ressemblerons, mais qui serons-nous ? Serons nous un peuple uni, respectant, célébrant même, nos différences et chérissant encore plus ce que nous avons en commun ? Pouvons-nous définir ce qu'est un Américain, non pas seulement en fonction du trait d'union qui indique notre origine ethnique, mais selon notre croyance en les valeurs que l'Amérique symbolise, en les valeurs que nous vivons chaque jour ? Notre cœur veut dire oui, mais l'histoire nous enseigne que cela sera difficile. Les idéaux qui nous unissent sont aussi vieux que notre nation, mais les forces qui nous divisent le sont aussi. Nos ancêtres étaient à la recherche d'une « Union plus parfaite ». Toute l'histoire de notre pays et notre mission d'aujourd'hui sont contenues dans cette expression, avec toute l'humilité et tout l'espoir qu'elle renferme.

Imaginez donc : notre pays est issu d'une Déclaration d'indépendance qui affirmait que nous sommes tous nés égaux et d'une Constitution qui sanctionnait l'esclavage. Nous nous sommes affrontés dans une guerre meurtrière pour abolir l'esclavage et préserver l'Union, mais cent ans plus tard, nous étions toujours séparés et inégaux aux yeux de la législation. Au nom de la liberté, nous avons avancé vers l'ouest du pays, mais ce faisant, nous avons chassé les Américains autochtones de leurs terres, détruisant souvent en même temps leur culture et leurs moyens de subsistance. Notre Statue de la Liberté accueille les masses d'immigrants pauvres, fatigués et opprimés, mais chaque vague de nouveaux arrivants a subi l'humiliation de la discrimination.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les unités d'Américains d'origine japonaise se battant vaillamment pour la liberté en Europe ont subi de lourdes pertes, pendant que chez nous leurs familles étaient parquées dans des camps d'internement. Le célèbre Corps d'aviateurs de Tuskegee n'a pas perdu un seul des avions qui leur avaient été confiés pendant la guerre, mais leur héritage afro-américain leur a coûté bien des droits lorsque la paix est revenue.

Si les minorités ont aujourd'hui plus de possibilités que jamais, nous voyons toujours des exemples de fanatisme sectaire allant de la profanation des lieux du culte, aussi bien des églises que des synagogues ou des mosquées, aux remarques désobligeantes dans les bureaux directoriaux des grandes entreprises.

Promotion de 1997, vous avez encore beaucoup de travail. Mais ceux qui disent que nous ne pouvons pas transformer le problème des préjugés en une promesse d'unité oublient les progrès que nous avons réalisés, et je suis certain qu'ils n'ont jamais vu de groupe tel que le vôtre.

Lorsque je vous regarde, j'ai bien du mal à me souvenir de ma propre vie. Je suis né au beau milieu de la guerre froide, dans le Sud patriote. Sudistes noirs et blancs ont endossé l'uniforme de notre pays pour défendre la liberté contre le communisme. Ils se sont battus et sont morts côte à côte en Corée ou au Viêt-nam. Mais ici, j'allais à des écoles ségréguées, j'allais nager dans des piscines ségréguées ; au cinéma, j'allais m'asseoir dans la partie réservée aux Blancs et dans mes déplacements, je traversais des petites villes de mon Etat où les toilettes et les fontaines publiques étaient réservées les unes aux « Blancs » et les autres aux « personnes de couleur ».

Par la grâce de Dieu, mon grand-père, qui avait juste son certificat d'études mais le cœur d'un vrai Américain, m'a appris que ce n'était pas juste. Et par la grâce de Dieu, il y avait de braves Afro-américains comme John Lewis, représentant au Congrès, qui étaient prêts à risquer leur vie encore et encore pour corriger cette injustice. Et puis il y avait aussi des Blancs comme Bob Filner, un autre représentant au Congrès, combattant pour la liberté dans le bus de John Lewis, qui savaient que le long et noble combat pour les droits civiques était aussi un combat pour libérer les Blancs.

C'est vrai qu'il existe bon nombre de problèmes non résolus entre les Blancs et les Noirs, mais aujourd'hui, le conflit traditionnel américain est devenu un conflit entre de nombreuses races et de nombreuses ethnies. Nous le voyons dans les tensions entre les clients noirs et hispaniques des épiciers coréens et arabes ; dans la montée de l'antisémitisme, même sur certains campus

universitaires ; dans l'hostilité à l'encontre des nouveaux immigrants originaires d'Asie, du Proche-Orient, des anciens pays communistes, d'Amérique latine ou des Antilles, aussi bien qu'à l'encontre de ceux qui, grâce à leur travail et à leurs familles, vivent le succès « à l'américaine ».

(…) Souvenez-vous aussi que, malgré la persistance des préjugés, nous sommes plus intégrés que jamais. Nous sommes plus nombreux que jamais à ne pas tenir compte des distinctions raciales là où nous vivons, travaillons, étudions, divertissons et prions et même dans notre vie sentimentale et nos mariages. Nous sommes plus nombreux que jamais à trouver du plaisir dans la compagnie et la culture les uns des autres. Et plus que jamais, nous apprécions les avantages de notre diversité raciale, linguistique et culturelle dans une société mondialisée où les réseaux du commerce et des communications nous rapprochent et enrichissent ceux qui comprennent la vie en dehors des frontières de leur pays.

Nous représentons un vingtième de la population mondiale mais un cinquième du revenu global, et nous devons donc vendre aux 95 % des autres habitants de la planète pour maintenir notre niveau de vie. Et parce que nous sommes de toutes les cultures du monde, nous sommes dans une position unique pour le faire. La diversité des origines et des compétences de nos ressortissants peut aussi aider les Etats-Unis à illuminer le monde, à montrer aux pays profondément divisés par leurs races, leurs cultures ou leurs tribus qu'il existe une autre manière de vivre.

Enfin, comme vous nous l'avez montré aujourd'hui, notre diversité va enrichir nos vies en approfondissant notre compréhension de la nature humaine et de ses différences, en rendant nos communautés plus vibrantes, plus plaisantes et plus enrichissantes. C'est pourquoi je demande aujourd'hui aux Américains de se joindre à moi dans un grand élan national pour accomplir la promesse de l'Amérique en ces temps nouveaux où nous essayons de construire une plus parfaite Union.

(…) D'abord, nous devons continuer à créer de nouvelles opportunités. Seule la participation de tous à la croissance économique permettra de vaincre l'envie, le désespoir et le racisme. Nous devons pousser des millions de personnes à travailler pour se libérer de la pauvreté et de l'assistance sociale ; nous devons faire briller l'étincelle de l'esprit d'entreprise dans le centre des villes ; nous devons redoubler d'efforts pour toucher ces collectivités rurales que la prospérité a oubliées. Et surtout, nous devons donner à nos enfants la meilleure éducation du monde.

Il n'existe pas d'enfants qui, du fait de leur origine ethnique ou raciale, ne soient pas capable d'atteindre les sommets de la réussite académique si nous leur donnons des maîtres bien formés et des écoles bien équipées et si nous continuons à appuyer des réformes modestes visant à promouvoir la réussite, comme le mouvement des « charter schools ».

L'éducation universitaire étant quasiment synonyme de stabilité, d'emploi solide et d'accession à la classe moyenne, nous devons ouvrir les portes des universités à tous les Américains et, à l'aube du nouveau siècle, faire en sorte que deux ans d'université soient la norme universelle qu'est aujourd'hui le diplôme de fin d'études secondaires.

Dans le cadre des initiatives que nous prenons afin de donner à tous nos concitoyens des chances sur le plan économique et celui de l'enseignement, nous devons considérer le rôle qu'ont les mesures anti discriminatoires en faveur des minorités, ou « affirmative action ». Je sais que les résultats de l'application de ces mesures n'ont pas été parfaits, et c'est pourquoi depuis deux ans nous nous efforçons de réparer ce qui ne va pas. Mais, lorsqu'elles sont utilisées à bon escient, elles sont couronnées de succès.

Elles nous ont donné une génération de professionnels dans des domaines jadis réservés aux élites, des domaines où des personnes comme moi ont en bénéficié à cent pour cent. Il y a aujourd'hui plus que jamais des entreprises dirigées par des femmes. Il y a aussi plus d'avocats, de juges, de scientifiques, d'ingénieurs, de comptables et de directeurs qui sont afro-américains, latino-américains ou asio-américains.

Le plus bel exemple du succès des mesures anti-discriminatoires en faveur des minorités, est illustré par nos forces armées. Parmi nos militaires, la diversité va de l'échelon le plus haut à l'échelon le plus bas. Nos forces armées constituent peut-être

l'institution la mieux intégrée de notre société et certainement la mieux intégrée du monde. Ce qui est le plus important encore, c'est que personne ne questionne le fait que nos militaires sont les meilleurs du monde. Nous avons ainsi détruit le mythe selon lequel l'excellence et la diversité ne vont pas de pair.

Certains vous diront que les tests standardisés devraient être les seuls critères de qualification en vue d'une admission à l'université, mais beaucoup n'appliqueraient pas ces mêmes normes aux enfants des anciens diplômés ou à ceux qui ont des dons d'athlètes.

Je pense qu'il y a une certaine valeur pédagogique dans le fait que la composition des classes reflète l'excellence et la diversité des gens avec lesquels il faudra travailler et vivre par la suite. Regardez autour de vous. Ne pensez-vous pas que vous avez beaucoup plus appris à cause de la diversité qui vous entoure. Personnellement, j'en suis convaincu.

(…) Alors même que nous devons apprendre à mieux vivre et à apprendre ensemble, nous devons aussi continuer à nous efforcer de donner à tous les mêches chances économiques.

(…) Nous devons également demander à chaque Américain de faire preuve de responsabilité. Notre force, en tant que société, en dépend. Les gens doivent assumer les responsabilités qui leur incombent, pour eux-mêmes et leurs familles ; ils doivent inculquer des valeurs à leurs enfants ; ils doivent travailler dur, respecter les lois et aider leur prochain. Le nouvelle économie offre moins de garanties, plus de risques et plus de récompenses. Elle exige que chacun d'entre nous assume encore plus de responsabilités pour son éducation.

En cette période de prospérité économique, un seul groupe ethnique ou racial a perdu du pouvoir d'achat aux Etats-Unis : les Latino-Américains. Cela tient au fait qu'au lycée, leurs taux d'abandon sont supérieurs, très supérieurs même, à ceux des Noirs et des Blancs. Certains de ces abandons s'expliquent par leur attachement au travail. Nous admirons leur aptitude légendaire de travailler dur pendant de longues heures pour un faible salaire. Dans l'économie d'hier, c'était faire preuve de responsabilité. Mais dans l'économie d'aujourd'hui, où l'éducation est la clé de la réussite, c'est faire preuve de responsabilité que de rester à l'école.

Et c'est faire preuve de responsabilité que d'obéir aux lois et ce n'est pas faire preuve de racisme que d'exiger que tous les Américains le fassent. Lutter contre la criminalité et les drogues, c'est lutter pour la liberté de tous nos citoyens, y compris, et peut-être surtout, des minorités qui vivent dans les quartiers les plus pauvres. Mais l'expression « respecter la loi » doit s'entendre dans les deux sens. Les énormes différences de perception quant à l'impartialité de notre système pénal s'expliquent par la manière dont son application par les officiers de police a été vécue par trop de minorités. Il faut certes que tous les citoyens respectent la loi, mais la règle fondamentale doit être que la loi doit respecter tous les citoyens.

Et cela vaut aussi pour l'application des lois sur les droits civiques. Par exemple, il existe à la Commission pour l'égalité en matière d'emploi un énorme arriéré de cas d'allégations de discrimination – même si nous l'avons réduit de 25 % au cours des quatre dernières années. Nous ne pouvons guère faire mieux sans ressources supplémentaires. Il est indispensable que le Congrès – surtout ceux de ses membres qui prétendent être en faveur des droits civiques mais contre l'« affirmative action » – nous donnent au moins les ressources financières nécessaires pour appliquer les lois du pays, et qu'ils le fassent vite.

Notre troisième impératif est sans doute le plus difficile de tous. Nous devons construire une communauté fondée sur le respect mutuel et sur les valeurs communes. Nous devons commencer par examiner honnêtement l'état des relations raciales actuelles et nous demander ce que cela signifiera d'avoir des Américains de tant de races différentes travailler et vivre ensemble à l'orée du nouveau siècle. Nous devons être honnêtes les uns avec les autres. Depuis trop longtemps nous parlons aux autres et nous parlons des autres, il est grand temps que nous parlions les uns avec les autres.

(…) J'ai demandé à un des grands universitaires américains, M. John Hope Franklin, de présider une commission consultative de sept personnalités qui

m'aideront dans ce domaine. Se joindront à lui Thomas Kean et William Winter, ex-gouverneurs du New Jersey et du Mississippi respectivement, tous deux ardents partisans des droits civiques ; Linda Chavez-Thompson, vice-présidente exécutive de l'AFL-CIO ; la révérende Suzan Johnson, pasteur du Bronx ; Angela Oh, juriste à Los Angeles et Robert Thompson, président-directeur général de la société « Nissan U.S.A. », tous des chefs de file bien connus au sein de leurs collectivités.

Cette commission aura pour mission d'enseigner aux Américains les faits portant sur les questions de race, d'encourager le dialogue dans toutes les collectivités afin de s'attaquer aux problèmes qui y sont liés, de recruter et d'encourager des meneurs à tous les niveaux pour aider à combler les fossés interraciaux et trouver, élaborer et recommander des solutions concrètes à nos problèmes – solutions qui nous concerneront tous dans les milieux du gouvernement et des affaires, ainsi que dans les collectivités et en tant que citoyens.

Je présenterai régulièrement des rapports sur nos conclusions et les actions que nous aurons prises pour aller de l'avant. Cette commission sera à l'écoute de tous les citoyens, de toutes les couches de la société. Ses membres vont rendre un grand service, mais tous les Américains doivent se mobiliser pour la cause de la construction d'une Amérique unie.

(…) A quoi allons-nous aboutir, en tant que nation ? Si nous ne faisons rien d'autre que de parler, cela sera intéressant, mais insuffisant. Si nous ne proposons que des actes législatifs hétéroclites, cela aidera mais ce sera insuffisant.

Mais si, dans dix ans, nos concitoyens considèrent que cette année de vrai dialogue et d'actions concertées a aidé à éliminer le lourd fardeau de la race de l'avenir de nos enfants, alors nous aurons fait un cadeau précieux à notre pays.

(…) Je suis baptiste d'ascendance écossaise et irlandaise, et j'en suis fier. Mais ma vie s'est trouvée immensément enrichie par la force de la Torah, la beauté du Coran, la sagesse des religions du Sud et de l'Est de l'Asie – toutes des religions pratiquées par mes concitoyens. J'ai ressenti une paix et une joie indescriptibles dans les églises afro-américaines et pentecôtistes. J'ai appris à apprécier l'intense attachement que portent mes compatriotes hispaniques à leur famille. Sudiste, j'ai grandi avec la musique « country » et les foires et je les aime toujours. Mais j'aime aussi les festivals, la nourriture, la musique, l'art et la culture des Américains autochtones et des Américains originaires de toutes les parties du monde.

Dans tous les pays où je me suis rendu en tant que président des Etats Unis, je me suis senti un peu moins perdu parce que certains de leurs ressortissants s'étaient établis en Amérique. Pendant deux siècles, des vagues d'immigrants sont arrivés sur nos rives pour se construire une nouvelle vie, attirés par la promesse de la liberté et de la justice. Et quoi qu'ils aient trouvé, parfois même le sectarisme et la violence, ils n'ont jamais perdu espoir. Même les Afro-américains, dont les premiers sont arrivés ici enchaînés, n'ont jamais perdu l'espoir en l'Amérique.

C'est à vous de montrer que leur confiance était bien placée. Ce n'est pas la manière américaine que de vivre sur des îles isolées, certaines luxueuses, d'autres sordides. Ce n'est pas la manière américaine que de fonder notre amour-propre sur notre capacité à regarder les autres de haut. Ce n'est pas la manière américaine que d'être satisfaits d'avoir ce que nous voulons même si les autres n'ont pas ce dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Nous avons éliminé les obstacles dans notre législation, maintenant, nous devons les éliminer de nos vies, de nos esprits, de nos cœurs.

Il y a plus de trente ans, alors que le mouvement en faveur des droits civils était à son plus haut point, la Commission Kerner nous prévenait que nous étions en passe de devenir deux Amériques, l'une blanche, l'autre noire, séparées et inégales. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant un choix différent. Allons-nous devenir non pas deux, mais de nombreuses Amériques, séparées, inégales et isolées ? Ou bien allons-nous tirer notre force de notre diversité raciale et de notre foi en la dignité humaine pour devenir la première démocratie

multiraciale au monde ? C'est la dernière grande tâche de notre époque, de nous débarrasser du fardeau de la race et d'accomplir la promesse de l'Amérique.

Promotion de 1997, j'ai grandi dans l'ombre d'une Amérique divisée, mais j'ai eu des visions fugitives d'une Amérique unie. Vous m'en avez fait voir une aujourd'hui. Voilà l'Amérique que vous devez faire. Elle commence avec vos rêves ; alors, rêvez grand, vivez vos rêves, discutez avec vos parents et élevez bien vos enfants. ■

LA QUESTION RACIALE AUX ETATS-UNIS : PERCEPTIONS & PARAMETRES

Notre étude des questions que soulève l'appel du Président au dialogue national commence par une réflexion sur les notions fondamentales de race et de diversité et sur la mesure des progrès qui ont été réalisés dans la voie de la justice sociale. Tout le monde n'envisage pas la question du même œil, mais tous les points de vue représentés dans ce numéro sont pertinents. M. Ronald Takaki évoque un cadre racial qui transcende la dichotomie entre Noirs et Blancs et il note qu'il restait encore beaucoup à faire quand le président Clinton a prononcé son discours sur «une Amérique unie» en juin 1997. Mme Abigail Thernstrom et M. Stephan Thernstrom dressent la liste des acquis des quarante dernières années, en particulier ceux dont a bénéficié la population afro-américaine, et que l'on perd trop souvent de vue parce que les crises qui éclatent ici ou là leur volent le devant de la scène. M. Ronald Ferguson examine le rôle crucial qu'ont joué les facteurs économiques dans le combat pour l'égalité. Enfin, un sondage effectué récemment par l'institut de sondage Gallup révèle l'évolution des mentalités au cours des quarante dernières années et un échantillon de données statistiques récentes donne une idée des défis qui persistent.

UN AUTRE MIROIR: REFLETS MULTIRACIAUX DES ETATS-UNIS

RONALD TAKAKI

Lorsque, dans son discours du 14 juin à San Diego, le président Clinton a décrit la société américaine comme «multiraciale», il ne parlait pas seulement de ce que serait la population des Etats-Unis au siècle prochain, mais de ce qu'elle était depuis le début, à l'arrivée des premiers colons sur les côtes de la Virginie et du Massachusetts au XVIIe siècle.

Dans cinquante ans, a-t-il déclaré, il n'y aura plus de «race majoritaire» aux Etats-Unis. En d'autres termes, nous appartiendrons tous à des minorités. Selon les projections, en 2050, la population du pays sera composée d'environ 50% de Blancs (en baisse par rapport aux 75% actuels), 24% de Latino-Américains (plus du double des 11% actuels), 14% d'Afro-Américains (un peu plus que les 12%

actuels) et 10% d'Asio Américains (plus du double des 4% actuels). Cette évolution démographique s'accomplira en Californie au cours des quelques années à venir. Nombre de grandes villes l'ont déjà connue dans tout le pays.

Ce changement de visage des Etats-Unis peut inspirer des craintes s'il est perçu comme une «désunion de l'Amérique», mais il peut également nous offrir l'occasion d'assumer notre diversité et d'adopter une perspective plus globale de notre identité en tant qu'Américains.

L'histoire des Etats-Unis, examinée dans un «autre miroir», révèle notre long passé de société multiraciale. Ni la perception monolithique d'une population américaine blanche ou d'origine européenne, ni son image binaire en noir et blanc, ne sont des reflets fidèles de notre diversité telle qu'elle sera et telle qu'elle a été.

A l'arrivée des Anglais sur la côte est, au XVIIe siècle, le continent nord américain était déjà habité depuis des millénaires par des populations autochtones. Puis, en 1619, un an avant que le Mayflower ne touchât terre dans le Massachusetts, les Africains arrivèrent en Virginie enchaînés dans les flancs d'un navire hollandais. L'afflux des esclaves africains dans les colonies se poursuivit pendant des années afin de subvenir aux besoins de main-d'œuvre des plantations de tabac.

Néanmoins, certains colons considéraient que leur nouvelle société devrait être homogène du point de vue racial et que la population de la Nouvelle Angleterre et de la Virginie (ainsi nommée en l'honneur de la reine Elizabeth, la reine vierge) devait refléter celle du vieux continent. Peu de temps après que la guerre d'Indépendance eut établi une république souveraine, le Congrès des Etats-Unis vota une loi spécifiant que seules les personnes de «race blanche» pouvaient prétendre à la citoyenneté américaine par voie de naturalisation. Plusieurs années après, peu de temps avant qu'il ne négociât «l'achat de la Louisiane», le président Thomas Jefferson dit à James Monroe qu'il envisageait un avenir où le continent serait couvert «d'une population parlant la même langue, gouvernée selon des formes semblables et par des lois similaires». Mais cette population que prévoyait Jefferson était composée exclusivement de Blancs.

Quoi qu'il en soit, l'acquisition de ce territoire de l'Ouest par Jefferson ouvrit la voie à une expansion qui aboutit à l'annexion du Sud-Ouest et à l'inclusion de ses populations amérindienne et mexicaine et qui connut les migrations chinoise et japonaise. A la fin du XIXe siècle, notre société multiraciale moderne avait été forgée dans le creuset de l'expansion vers l'Ouest et de l'industrialisation. Les travailleurs émigrés de Chine et d'Irlande avaient posé les rails du chemin de fer transcontinental, ces rubans d'acier qui sillonnent la face de l'Amérique, et établi ainsi le réseau de transport qui allait permettre le développement de l'agriculture et de la production industrielle, reliant villes et villages d'un océan à l'autre. Les émigrés irlandais employés dans les usines de la Nouvelle Angleterre produisaient des textiles à partir du coton cultivé par les esclaves noirs sur les terres prises aux Indiens et aux Mexicains. C'est cette réalité de notre diversité raciale et ethnique qui a fait dire au poète et romancier américain du XIXe siècle Herman Melville: «Le sang du monde coule dans les veines des Américains. Nous ne sommes pas d'une étroite tribu.»

Outre les forces économiques qui réalisaient l'intégration de nos divers groupes constitutifs, quelque chose de plus profond nous a unis en tant qu'Américains. Lorsque Jefferson écrivit ces mots puissants, «tous les hommes sont créés égaux», il ne reconnaissait pas ce «droit inaliénable» aux Noirs. L'auteur de la Déclaration d'indépendance possédait deux cents esclaves. Mais quatre-vingt-sept ans plus tard, durant la guerre de Sécession, le président Abraham Lincoln redéfinit l'égalité comme un droit pour tous, sans considération de race. L'égalité était, affirma-t-il, la «proposition» centrale de notre nation et il incombait aux Américains de poursuivre cette «œuvre inachevée». Dans son célèbre discours de Gettysburg, Lincoln analyse la signification de la grande crise et reconnaît également la contribution de 186 000 soldats noirs aux efforts déployés pour préserver l'Union. Encourageant ses congénères noirs à se joindre au combat, Frederick Douglass avait noté que le texte de la Constitution s'ouvrait sur ces mots: «Nous, le peuple des Etats-Unis», et non pas «Nous, le peuple blanc des Etats-Unis».

Les émigrés chinois comprirent, eux aussi, cette vérité. Ils se ruèrent d'abord vers les mines d'or californiennes dans les années 1850, en quête de

«l'Amérique dorée», suivis par des dizaines de milliers de travailleurs industriels et agricoles. En 1882, cependant, le Congrès vota la Loi d'exclusion des Chinois qui mit un terme à leur immigration. Un émigré chinois s'éleva avec indignation contre ce qu'il considérait comme une trahison des principes fondateurs des Etats-Unis. «Aucune nation ne peut se permettre de renoncer à ses nobles idéaux», écrivit Yan Phou Lee dans la «North American Review». «Les fondateurs de la République américaine ont affirmé le principe que tous les hommes sont créés égaux et fait de cette belle terre un refuge pour le monde entier. Sa destinée manifeste est donc d'enseigner la liberté aux nations et de les mener dans la liberté (...) Les lois adoptées contre les Chinois montrent à quel point cette République s'est éloignée de son noble idéal et a tourné le dos à sa politique traditionnelle.»

La plupart des Américains rejetèrent à l'évidence les protestations de Lee, mais le combat visant à faire respecter l'idéal de la république se poursuivit tandis que les vagues successives d'émigrants continuaient de déferler sur le pays. Beaucoup des nouveaux arrivants se heurtèrent à des préjugés fondés sur l'opinion qu'ils appartenaient à des groupes inférieurs du point de vue culturel et ethnique, mais la plupart d'entre eux trouvèrent suffisamment de possibilités pour continuer la lutte pour l'instauration d'une société plus égalitaire. Le cours des choses s'infléchit pendant la Deuxième Guerre mondiale. La lutte contre l'Allemagne nazie et son idéologie de suprématie aryenne obligea les Américains, en tant que citoyens d'une démocratie, de faire face aux incohérences qui existaient entre leurs idéaux et leurs pratiques envers les groupes raciaux et ethniques minoritaires.

Cette contradiction fournit la structure conceptuelle du «Dilemme américain: le problème nègre et la démocratie moderne», de Gunnar Myrdal. Alors qu'ils livrent cette «guerre idéologique» contre le nazisme, déclara-t-il, les Américains doivent appliquer les principes démocratiques plus explicitement aux questions de race. «Le fascisme et le nazisme sont fondés sur un dogme de supériorité raciale... et ces gouvernements ont accédé au pouvoir par les persécutions et l'oppression raciale.» Les Américains doivent donc prendre position devant le monde en faveur de la tolérance et de l'égalité raciale. «Notre pays, écrivit Myrdal, possède une expérience nationale d'unification des diversités raciales et culturelles et une théorie nationale, sinon une pratique cohérente, de la liberté et de l'égalité pour tous. La principale tendance qui se manifeste dans [notre] histoire est la réalisation progressive du credo américain.»

Affirmant ce credo, le président Franklin Roosevelt reconnut la nécessité de s'opposer au nazisme sur le plan idéologique afin de rallier les Américains à l'effort de guerre. Nous combattons, déclara-t-il, pour les «quatre droits»: la liberté d'expression, la liberté de religion, le droit d'être à l'abri du besoin et le droit d'être affranchi de la peur, et notre attachement à ces idéaux condamne le racisme: «Le principe sur lequel ce pays a été fondé et par lequel il a toujours été gouverné est que l'américanisme est une question d'esprit et de cœur. L'américanisme n'est pas et n'a jamais été une question de race ou de descendance.»

Les Américains de toutes les ethnies et de toutes les races se battirent pour défendre cette démocratie. Les Noirs quittèrent les fermes du Sud et les ghettos du Nord, les Latino-Américains leurs barrios, les Chinois leurs villes chinoises, les Indiens leurs réserves, et certains Japonais Américains, même, leurs camps d'internement. Tous ces membres des minorités consentirent des sacrifices pour ce que l'on nomma «la guerre pour une double victoire», la lutte contre le fascisme à l'étranger et contre le racisme sur le sol national. S'étendant des champs de bataille jusqu'aux tombes des patriotes, «les accords mystiques de la mémoire», comme Lincoln les avait appelés, étaient devenus multiraciaux.

Cette réaffirmation nationale de notre diversité et de notre attachement à la «proposition» d'égalité, forgée dans la fureur de la Deuxième Guerre mondiale, ouvrit la voie à l'ère des droits civiques des années 60. Lors de la Marche sur Washington en 1963, Martin Luther King exposa cette vision de la véritable destinée manifeste de l'Amérique:

«Je vous le dis aujourd'hui, mes amis, en dépit des difficultés et des frustrations de l'heure, j'ai toujours un rêve, un rêve profondément ancré dans le rêve américain, le rêve qu'un jour la nation se dressera et vivra véritablement selon son credo: "Nous tenons pour évidentes les vérités suivantes: tous les hommes sont créés égaux..."»

Le mouvement des droits civiques mobilisa la nation et le Congrès adopta la Loi sur les droits civiques en 1964. Un an plus tard, le président Lyndon Johnson fit un pas de plus au-delà de l'interdiction de la discrimination en promulguant le Décret-Loi 11246. Visant à «la pleine égalité d'accès à l'emploi», ce texte exige que les entreprises qui traitent avec le gouvernement fédéral prennent des mesures «d'action affirmative» et établissent des objectifs de «bonne foi et des dates limites» pour l'emploi des travailleurs minoritaires qualifiés «sous-utilisés». Dans son discours prononcé en 1966 à l'université Howard, le président Johnson expliqua pourquoi «l'action affirmative» était nécessaire: «On ne prend pas quelqu'un qui a vécu enchaîné pendant des années pour lui ôter ses chaînes, l'amener à la ligne de départ d'une course et lui dire: tu es libre de concourir avec tous les autres, en continuant de croire que l'on a été parfaitement juste (...) Il ne suffit pas d'ouvrir la porte des possibilités. Il faut que tous nos citoyens soient capables de marcher et de passer par cette porte. C'est là l'étape suivante et la plus réelle de la lutte pour les droits civiques. Nous ne recherchons pas seulement la liberté, mais aussi les possibilités, pas seulement l'équité légale, mais les capacités humaines, pas seulement l'égalité en tant que droit et théorie, mais l'égalité en tant que réalité et en tant qu'aboutissement.»

Trente ans après, cependant, l'égalité en tant que réalité appartient encore au domaine du rêve pour des millions d'Américains. Nous avons toujours à résoudre le grand problème dont W.E.B. Du Bois prévoyait qu'il serait le problème du XX^{e} siècle, celui de la «barrière de la couleur». Au crépuscule de notre ère, ce problème est devenu de plus en plus ardu. L'emploi «a disparu» des milieux urbains défavorisés du pays, comme le note sombrement le sociologue William Julius Wilson. Le nombre disproportionné et inquiétant de jeunes hommes noirs incarcérés confirme la corrélation qui existe entre la criminalité et la pauvreté et force de nombreux Etats à dépenser davantage pour leurs prisons que pour leurs universités. Ce que Myrdal avait appelé «le Dilemme américain» a éclaté en une multitude de dilemmes. Les tensions et les affrontements raciaux entre Noirs et Blancs ont atteint les Latino-Américains et les Asiatiques. Les émeutes de Los Angeles de 1992 font figure de signes avant-coureurs d'une nouvelle ère de conflits multiraciaux.

Sur cet arrière-plan de l'aggravation des divisions raciales et d'un retour d'opinion contre «l'action affirmative», ou mesures compensatoires, et les immigrés, le président Clinton a prononcé un discours intitulé «L'Amérique au XXI^{e} siècle» à l'université de Californie à San Diego le 14 juin 1997. Il est le premier président, dans ce discours historique, à décrire la société américaine comme «multiraciale». Il nous incite également, en se référant de manière implicite au discours de Lincoln à Gettysburg, à continuer «l'œuvre inachevée» de notre nation.

Trouverons-nous la solution? Pourrons-nous nous entendre au XXI^{e} siècle? Nombreux sont ceux qui estiment les perspectives peu prometteuses, mais nous avons cependant des raisons d'espérer. L'histoire de l'Amérique multiculturelle vue dans «un autre miroir» nous offre de quoi nous rassurer: les parcours de nos différents groupes raciaux et ethniques sont divers, mais non pas disparates. Tout au long de notre histoire, nous avons été liés les uns aux autres, comme l'a dit Walt Whitman, en «une vaste armée de travailleurs qui s'avance pleine d'espoir» occupée à la construction de l'économie nationale. Depuis l'enfance de notre nation, nous nous battons pour la réalisation de nos idéaux politiques de démocratie et d'égalité. Cette «grande mémoire» de nos divers nous mêmes nous encourage constamment à continuer notre «œuvre inachevée» et à persévérer dans nos efforts «afin de former une union plus parfaite». ■

M. Ronald Takaki, professeur à l'université de Californie à Berkeley, est l'auteur de «A Different Mirror: A History of Multicultural America» (Un autre miroir: histoire de l'Amérique multiculturelle) (1993). Son prochain ouvrage, «A Larger Memory: Voices of Multicultural America» (Une mémoire plus vaste: les voix de l'Amérique multiculturelle), paraîtra en 1998 chez Little, Brown and Company.

LES RACES AUX ETATS-UNIS : CE QUE L'ON NE DIT PAS

ABIGAIL THERNSTROM ET STEPHAN THERNSTROM

Noirs et Blancs séparés : est-ce là une image fidèle de la réalité sociale américaine dans les années 90 ? A notre avis, c'est faux.

La question de la ségrégation croissante a été mise en évidence par la commission Kerner de 1968, dont les conclusions ont été abondamment citées. Il s'agissait d'expliquer les trois années de graves émeutes urbaines qui avaient commencé en 1965. «Les Etats-Unis sont en passe de se scinder en deux sociétés, l'une noire et l'autre blanche, séparées et inégales», avait conclu la commission.

Le rapport Kerner fit les gros titres et, au cours des années qui suivirent sa publication, sa conclusion devint le leitmotiv des mouvements en faveur des droits civils. Et pourtant le tableau qu'il brossait, sans bénéfice d'un examen critique, contenait de graves erreurs.

Peut-être ses auteurs avaient-ils été traumatisés par les émeutes qui avaient éclaté dans les ghettos, mais quelle qu'en soit la raison, ils étaient parvenus à se convaincre que la situation des Afro-Américains s'était détériorée au lieu de s'améliorer depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Or, c'était ignorer la réalité que d'affirmer que les changements survenus dans le domaine des relations entre les races allaient généralement dans le sens d'une séparation et d'une inégalité croissantes : les auteurs du rapport étaient restés aveugles à deux décennies de changements spectaculaires et sans précédent.

Ils avaient négligé de tenir compte de plusieurs facteurs, notamment :

❏ de l'abolition de la ségrégation dans les forces armées à la fin des années 1940, durant le gouvernement du président Truman ;
❏ des importants changements intervenus dans le domaine juridique en conséquence de la décision prise par la Cour suprême en 1954 dans l'affaire «Brown vs Board of Education», interdisant aux Etats de séparer les races dans les établissements d'enseignement publics, ainsi que d'autres décisions historiques concernant des questions de constitutionnalité ;
❏ de l'étonnante efficacité du mouvement de masse en faveur des droits civils qui a balayé le Sud à la fin des années 50 et au début des années 60. Ce mouvement commença par le boycott des autobus à Montgomery en Alabama en 1955, s'intensifia sous la forme des occupations passives des comptoirs de restaurants et autres lieux publics et privés, et aboutit à la promulgation de la Loi sur les droits civils en 1964 et de la Loi sur le droit de vote en 1965 qui ont interdit la discrimination dans l'enseignement, dans l'emploi, dans les lieux publics et aux urnes ;
❏ de la montée spectaculaire du niveau d'éducation, du net recul de la pauvreté et de l'accroissement de l'accession à la propriété immobilière par les Afro-Américaine.

Aucun groupe ethnique, de toute l'histoire des Etats-Unis, n'a jamais connu de telles améliorations de sa situation en un temps aussi bref, bien qu'il faille admettre qu'aucun groupe non plus n'ait eu autant de terrain à rattraper.

Le rapport Kerner décrivait une nation où «s'approfondissaient les divisions raciales». Son pessimisme provenait largement d'une interprétation erronée de la situation urbaine. La commission avait perçu un fossé racial grandissant dans les métropoles, avec une société (noire) au centre de la ville et une autre (blanche) à la périphérie. «L'accélération de la ségrégation des Noirs à faibles revenus et désavantagés dans les ghettos des grandes villes américaines est la plus fondamentale des forces sous-jacentes qui menacent l'avenir du pays. La concentration de la population noire dans les centres urbains constitue une charge explosive capable de faire sauter le pays entier», notait le rapport.

Ces sombres prédictions ne se sont pas réalisées. La plupart des très grandes villes américaines des années 60 ne sont pas devenues «majoritairement

noires» en l'espace de vingt ans. San Diego (Californie), Phoenix (Arizona) et San Antonio (Texas) font aujourd'hui partie d'un nouveau groupe de mégalopoles dont la population en pleine expansion est restée un sain mélange de Blancs, de Noirs et de membres d'autres minorités.

En fait, dans les régions les plus dynamiques de l'Amérique urbaine, le portrait brossé par la commission Kerner est aussi dépassé qu'un vieux film en noir et blanc. Le rapport a ignoré la Loi sur l'immigration de 1965 qui a eu pour effet d'attirer vers les centres urbains du pays de nombreux nouveaux arrivants, venus principalement d'Asie et d'Amérique latine. Aujourd'hui, une ville comme Los Angeles est une métropole d'une complexité multiraciale telle que la commission Kerner ne l'aurait jamais imaginée. Par ailleurs, les Latino-Américains dépassent en nombre les Afro-américains dans cinq des principales villes du sud des Etats-Unis.

Les auteurs du rapport de 1968 se trompaient aussi sur deux autres points. Ils n'avaient pas envisagé que l'exode en banlieue des Noirs pourrait dépasser celui des Blancs au cours des décennies à suivre. En vingt-cinq ans, le nombre d'Afro-Américains vivant hors des villes a pratiquement doublé, avec des changements encore plus marqués pour certains centres urbains. Une proportion étonnante de la population noire d'Atlanta (64%) vit hors du centre-ville. Les chiffres, pour Washington, sont presque aussi élevés; en 1990, 61% des Afro-Américains de la région métropolitaine de Washington étaient des banlieusards.

La commission Kerner a représenté la population noire confinée non seulement dans les villes, mais également dans des quartiers exclusivement noirs. Là encore, elle faisait erreur. En 1994, cinq Afro Américains sur six indiquaient avoir des voisins blancs, et trois Blancs sur cinq déclaraient avoir des Noirs dans leur quartier. La chose est logique. Au cours des dernières décennies, le mélange des races s'est accru dans les quartiers résidentiels de la plupart des quinze régions métropolitaines où sont établies les populations noires les plus importantes. Et le phénomène est encore plus marqué dans les petites villes. En fait, de 1970 à 1980, le niveau de ségrégation a diminué dans 90% des régions métropolitaines reconnues par le Bureau du recensement. Cette tendance s'est maintenue au cours des années suivantes. En outre, si nous examinons la proportion d'Afro-Américains des grandes métropoles qui vivent dans de véritables ghettos, définis comme des quartiers urbains ayant au moins 90% d'habitants noirs, nous nous rendons compte qu'il ne s'agit que d'une minorité de la population.

Les modèles résidentiels ne présentent qu'un aspect de l'ensemble des changements encourageants qui ont commencé à se faire jour au cours de la période suivant immédiatement la Deuxième Guerre mondiale, avant le mouvement des droits civils des années 50 et 60. Ce processus est dû en partie à des décisions clés prises par le président Truman et d'autres autorités politiques et juridiques, mais, plus fondamentalement, ce sont les forces économiques et démographiques qui ont déplacé tant de Noirs des campagnes du Sud vers les villes du Nord où les préjugés raciaux étaient beaucoup plus faibles. Par ailleurs, dans toute la société américaine de cette époque, aussi bien dans le Sud que dans le Nord, les attitudes des Blancs sont devenus graduellement plus tolérantes et libérales.

En conséquence, près des trois quarts des familles afro-américaines ont aujourd'hui des revenus supérieurs au seuil de pauvreté. Le nombre d'étudiants afro-américains faisant des études universitaires est passé de quarante-cinq mille en 1940 à près d'un million et demi aujourd'hui. En 1940, 60% cent des femmes noires qui travaillaient étaient des domestiques; aujourd'hui, la majorité d'entre elles sont des employées de bureau. Le nombre d'Afro-Américains exerçant des professions libérales a également augmenté de manière impressionnante.

En fait, l'un des secrets les mieux gardés sur la vie américaine aujourd'hui, c'est que plus de 40% des Afro-Américains se considèrent comme faisant partie de la classe moyenne. On a beaucoup parlé du taux de chômage des Noirs, mais sur l'ensemble de la main-d'œuvre active (définie par le ministère du travail comme les gens employés ou demandeurs d'emploi), 93% des Noirs de vingt-cinq à soixante-quatre ans étaient employés en 1995. Un trop grand nombre de journalistes et de chercheurs ont défini l'Amérique noire par sa basse classe, ce qui en

présente une image très trompeuse.

Par ailleurs, les contacts entre les races se sont énormément développés. Dès 1989, cinq Afro-Américains sur six indiquaient avoir un Blanc pour ami, tandis que deux Blancs sur trois indiquaient avoir une personne de race noire dans leur cercle social. En 1994, il n'y avait plus rien d'inhabituel à ce que les Noirs et les Blancs se rendent mutuellement visite dans le cadre d'activités sociales, et même de plus en plus à ce qu'ils fréquentent les mêmes églises.

Ce sont là de bonnes nouvelles, trop peu reconnues, voire mal comprises. Mais il y en a également de mauvaises, évidentes par exemple lorsque l'on compare les Afro-Américains et les Blancs pauvres ou chômeurs, ou lorsque l'on examine le nombre d'homicides. Dans le domaine de l'enseignement, on relève également des signes troublants. Les jeunes Noirs ont autant de chances de terminer leurs études secondaires que les Blancs, mais ils ont en moyenne quatre ans de retard sur les Blancs en lecture et près de trois ans et demi ans de retard en mathématiques. Ceci constitue un obstacle majeur sur la voie de l'égalité économique.

La quête de l'égalité se poursuit, comme il se doit. S'y sont joints, à présent, les militants en faveur des droits civils d'origine asiatique et latino-américaine. Mais si les membres de tous les groupes raciaux et ethniques ne reconnaissent pas le degré remarquable auquel les citoyens de toute couleur sont parvenus dans la réalisation du rêve américain, les efforts à venir sont voués à l'échec. L'exclusion que ceux qui œuvrent en faveur des droits civils mentionnent si souvent avec pessimisme est une prédiction qui se réalise souvent: l'image de l'impuissance induit la paralysie. Si tous les Noirs, les Blancs, les Américains d'origine asiatique et latino-américaine pensent que rien n'a changé, il ne sera pas possible d'accomplir tout le travail qui reste à faire. Le rêve américain n'a pas été réservé aux Blancs et cela doit être la raison d'une profonde fierté nationale. ■

Abigail et Stephan Thernstrom sont les co-auteurs de «America in Black and White: One Nation, Indivisible», (L'Amérique en noir et blanc: une nation, indivisible), un livre qui sera édité par «Simon & Schuster» en septembre 1997.

NOUVELLE EPOQUE, NOUVEAUX DEFIS: CINQUANTE ANS D'EVOLUTION VERS L'EGALITE DES REVENUS ENTRE NOIRS ET BLANCS

RONALD FERGUSON

Lors de la publication, en 1944, de l'ouvrage de Gunnar Myrdal «An American Dilemma», trois Afro-Américains sur quatre vivaient dans le Sud. L'idéologie du Sud, reflétée en grande partie dans tout le pays, était alors celle de la suprématie des Blancs. Les champions de cette théorie avaient décrété décennie après décennie que les Noirs n'avaient ni le droit ni le potentiel humain de participer sur un pied d'égalité avec les Blancs à la vie économique et politique du pays. Les citoyens blancs adhéraient généralement à cette opinion et un grand nombre de Noirs aussi. De sorte que quatre-vingts ans après l'abolition définitive de l'esclavage, les possibilités sociales, politiques et économiques offertes aux Américains de race noire restaient des plus limitées.

Du fait de ces limites, au début des années 40, les Noirs accusaient un sérieux retard sur les Blancs dans pratiquement tous les domaines sociaux et économiques. Ils fréquentaient des établissements d'enseignement mal équipés et la durée de leurs études était deux fois moins longue que celle des Blancs. L'homme noir touchait un salaire moyen n'atteignant pas la moitié de celui de son contemporain blanc. Il travaillait le plus souvent dans les emplois les plus subalternes et les plus mal payés et, même lorsqu'il faisait exactement le même travail, il était moins rémunéré que son homologue blanc. C'était ainsi en 1944.

Cinquante ans plus tard, en 1994, des vestiges de l'idéologie de la suprématie blanche influencent encore la pensée et le comportement des Blancs comme celui des Noirs, mais les coutumes les plus pernicieuses ne sont généralement plus de mise et la

plupart sont maintenant contraires aux lois fédérales. Par ailleurs, outre les dispositions légales adoptées, les mouvements en faveur des droits civils et du pouvoir noir ont permis aux Afro-américains de participer aux affaires publiques et d'occuper des postes électifs en nombres difficilement concevables à l'époque où Gunnar Myrdal rédigeait son œuvre.

Toutefois, trois siècles de subordination sociale et économique ont laissé un lourd héritage : la situation économique individuelle, favorable ou défavorable, est toujours bien plus liée à la race que le simple hasard ne pourrait l'expliquer ; les relations sociales entre les races restent fragiles, empreintes de gêne et de soupçons. Les idées reçues concernant les causes de l'inégalité économique des races, dont certaines sont aujourd'hui de plus en plus dépassées en tant qu'explications, sont elles aussi des legs du passé.

Les disparités raciales mesurables en terme de qualifications et d'intérêt apparent pour le travail sont les manifestations complexes de forces sociales historiques profondément enracinées et de facteurs contemporains ; elles se traduisent en des prédictions qui se réalisent souvent en ce qui concerne les mauvais résultats qu'obtiennent un grand nombre d'Afro-Américains jeunes et moins jeunes. Parmi ces forces figurent les messages dégradants et décourageants que la société transmet aux jeunes hommes noirs en tant que groupe et la longue tradition d'exclusion des travailleurs noirs de nombreux postes pour lesquels ils sont qualifiés. Les messages décourageants qui disent aux jeunes hommes noirs que l'on ne veut pas d'eux et qu'ils n'ont pas grand chose à offrir, renforcés par les lacunes scolaires et par l'idée qu'ils se font que les règles du jeu économique sont truquées, engendrent chez de nombreux jeunes Noirs, et chez certains adultes, du scepticisme et un manque d'enthousiasme pour les activités qui, théoriquement, ont pour objectif de les préparer à tirer profit des débouchés accrus.

Afin de fortement réduire les disparités raciales sur le marché du travail pour les jeunes adultes, il faut que l'on appuie et que l'on responsabilise les institutions chargées d'encourager, d'éduquer et de protéger les enfants afro-américains. Il faut également exercer une vigilance continue en ce qui concerne les préjugés raciaux dans le monde du travail qui, lorsqu'ils s'expriment, ont pour effet de valider les craintes des jeunes et de confirmer que le jeu est truqué, même lorsqu'ils se sont préparés et qu'ils sont productifs. Etant donné la complexité des forces sociales qui influent sur l'acquisition de connaissances et le succès sur le marché du travail, et vu que ces forces sont malléables, je rejette toute affirmation selon laquelle les différences qui subsistent entre les Noirs et les Blancs en matière de connaissances et d'aptitudes sont génétiquement prédéterminées (comme recommencent à le suggérer certains experts), ou que la société doit tout simplement les accepter et les tolérér.

La Deuxième Guerre mondiale a créé de nouvelles possibilités d'emplois pour les Afro-Américains. Elle a apporté une croissance des revenus qui est restée acquise après la guerre. Les causes ont ensuite changé, mais le progrès s'est maintenu depuis les années 40 jusqu'aux années 60, durant les migrations massives de jeunes Noirs du sud rural des Etats-Unis. Certains se sont établis dans les grandes villes du Sud ; d'autres sont allés plus loin, vers les villes du Nord qui, jusqu'au milieu des années 70, offraient des possibilités économiques très supérieures.

Grâce au mouvement en faveur des droits civils, les progrès économiques des Afro-Américains se sont accélérés dans le Sud à partir de 1965. Au cours des années 70, pour la première fois, ils ont été plus nombreux à retourner dans le Sud qu'à en partir. Outre ses multiples autres effets positifs, le mouvement en faveur des droits civils a fortement contribué à la décision du Congrès d'adopter le Titre VII de la Loi sur les droits civils de 1964 et à celle du Président de promulguer le décret 11246. Ces deux mesures ont apparemment aidé à maintenir la croissance des revenus des Noirs par rapport à ceux des Blancs jusqu'au milieu des années 1970. Elles ont permis, par exemple, que les Noirs reçoivent les augmentations de salaire qu'ils méritaient, reflétant les progrès de leur éducation. Depuis 1940, les Noirs rattrapent le retard qu'ils ont sur les Blancs en matière d'éducation et sur le plan de la qualité de l'éducation. Les chercheurs s'entendent pour dire que 25 à 50 % des progrès accomplis par les Noirs

pour réduire les écarts de salaire sont dus à ces gains, abstraction faite de toute influence du mouvement en faveur des droits civils. Depuis le milieu des années 70, aucun progrès n'a été fait pour réduire les écarts de salaires entre Blancs et Noirs. En fait, pour les jeunes Afro-Américains, la tendance s'est inversée et les disparités se sont accrues.

D'autres auteurs ont identifié plusieurs changements économiques intervenus dans l'industrie et dans la répartition des emplois qui ont accru la disparité raciale chez les jeunes travailleurs après 1975. Plusieurs de ces changements découlent peut-être autant de la valeur croissante attachée à l'acquisition de connaissances qu'à la diminution des pressions fédérales en ce qui concerne les programmes compensatoires en faveur des minorités. Plusieurs facteurs, tels que l'évolution technologique, le pouvoir d'achat amoindri du salaire minimum, le recul du syndicalisme et l'immigration croissante, aident à expliquer pourquoi la valeur des connaissances s'est accrue à la fois au sein des groupes raciaux et entre ces groupes.

L'évaluation que font les autorités fédérales des progrès réalisés sur le plan de l'enseignement montre que, pour les lycéens noirs, les connaissances de base rattrapent celles des Blancs, au moins depuis le début des années 70. Par conséquent, la disparité qui existe encore entre les salaires des jeunes Noirs et ceux des jeunes Blancs (mesurée sans tenir compte des résultats des tests scolaires), qui était de moins 6% en 1975 et de moins 16% en 1989, n'est probablement pas due à une détérioration des connaissances des Afro-Américains. On peut donc penser que la valeur des connaissances a augmenté plus rapidement après 1975 que l'écart entre le niveau de connaissances des Blancs et des Noirs ne s'est réduit, d'où une amplification de l'impact financier des différences qui demeuraient, ou qu'en 1975, les Noirs gagnaient plus que les Blancs ayant les mêmes qualifications; l'érosion apparente des gains après 1975 aurait simplement ramené les Noirs à un niveau égal. Ces deux explications ont chacune leurs mérites.

D'après les données dont nous disposons, ces explications de ce qui s'est produit après 1975 semblent plus plausibles que celles qui invoquent une intensification de la discrimination.

Par conséquent, tout en soulignant ici l'importance que continue d'avoir la discrimination et en se déclarant en faveur d'une application rigoureuse des lois en faveur des droits civils, l'auteur conclut dans son analyse à la présence d'autres facteurs qui expliquent l'augmentation des disparités après 1975. De même, la différence qui existe entre le nombre de Noirs et de Blancs employés ayant treize années de scolarité ou moins reflète une différence de comportement et une différence du niveau des connaissances et notamment une plus grande propension à quitter les emplois qui exigent une amélioration des qualifications. Ces réactions peuvent découler des préjugés raciaux manifestés dans les relations sociales liées à l'accomplissement de tâches plus complexes et elles méritent d'être analysées plus en détail.

CONCLUSION

Il est important de noter que, sur le plan des débouchés, les disparités peuvent se manifester avant même que les jeunes n'entrent sur le marché du travail, notamment au niveau de l'enseignement et de l'accès aux autres ressources qui jouent sur le développement des connaissances et la socialisation des jeunes. Outre les différences qui existent sur le plan de la qualité de l'éducation et des loisirs et les messages décourageants qui émanent de la société en général, il y a aussi les iniquités raciales marquant les institutions qui, par le passé, ont préparé les parents et les grands-parents à leurs rôles d'enseignants et de formateurs. Il va de soi que la lutte contre l'injustice fondée sur la race lors de l'embauche et de l'avancement doit continuer.

Toutefois, les interventions visant à renforcer les écoles, les familles et les autres institutions qui préparent les enfants à devenir des adultes doivent prendre une place prépondérante afin d'éliminer les disparités économiques qui affligent encore aujourd'hui les jeunes adultes.

Les temps ont changé depuis les années 40, 50 et 60. Il s'agit à présent d'utiliser de manière plus efficace les ressources légales et institutionnelles que les mouvements en faveur des droits civils et du pouvoir noir ont contribué à mettre en place. Le rêve qui a inspiré ces mouvements était que les Afro-Américains puissent mener une vie plus saine, plus heureuse et plus productive, libérée des difficultés et des dégradations de la subordination sociale et

économique. Ce rêve ne s'est pas encore complètement réalisé. En fait, l'Amérique ne se débarrassera peut-être jamais complètement de l'idéologie de la suprématie blanche. De même, les intérêts des classes sociales qui s'alignent sur la richesse et les privilèges continueront de s'opposer aux diverses visions de justice sociale et d'équité. Mais en tout état de cause, les faits démontrent que les progrès des Afro-Américains au cours des cinquante dernières années ont été remarquables. Malgré les résistances, la discipline, le courage et la persévérance ont produit des résultats. Il en sera de même à l'avenir. En tant qu'Afro-Américains dont les parents et les grands-parents nous ont enseigné cette leçon, nous devons l'enseigner à nos enfants et insister pour qu'ils la mettent en pratique. ■

Réimprimé de «An American Dilemma Revisited: Race Relations in a Changing World» (Réexamen d'un dilemme américain: les relations raciales dans un monde en évolution), édité par Obie Clayton, Jr. (c) 1996, Russell Sage Foundation, New York (New York).
Ronald F. Ferguson est professeur à l'«Ecole John Kennedy de politique générale» de l'université Harvard.

LES RELATIONS ENTRE LES BLANCS ET LES NOIRS AUX ETATS-UNIS

CHARLOTTE ASTOR

Une nouvelle enquête révèle que les Noirs sont aujourd'hui nettement plus satisfaits de leur sort que par le passé.

Le sondage, effectué par l'institut de sondage Gallup entre le 4 janvier et le 28 février 1997, met également à jour une forte diminution de l'intolérance exprimée par les Blancs en ce qui concerne les mariages interraciaux, par exemple, et l'élection d'un candidat noir à la présidence. Les Blancs affirment avoir peu de préjugés envers les Noirs; ils se déclarent en faveur d'environnements multiraciaux et n'ont pas d'objections à vivre dans des quartiers mixtes ou à envoyer leurs enfants dans des écoles intégrées.

Par ailleurs, l'enquête indique que la majorité des Afro-Américains ne vivent pas et ne travaillent pas dans des milieux ségrégués, qu'ils n'envoient pas leurs enfants dans des écoles réservées aux Noirs, et qu'aussi bien Blancs que Noirs ont des amis de la race opposée.

Le sondage devait fournir des données de référence qui permettraient de suivre l'évolution de l'idée que se font les Américains des relations entre les races aux Etats-Unis. Il a été conduit au moyen d'interviews téléphoniques auprès de trois mille trente-six adultes. Sur ce chiffre, douze cent soixante-neuf ont indiqué qu'ils étaient noirs et seize cent quatre-vingts qu'ils étaient blancs.

SATISFACTION

L'enquête indique que s'il existe toujours des différences entre Noirs et Blancs en matière de satisfaction quant à certains aspects de la vie personnelle, sur le plan notamment des revenus, du niveau de vie et du logement, le fossé s'est fortement rétréci depuis les années 60. Les représentants de Gallup estiment que c'est là «l'une des conclusions les plus significatives de l'étude».

C'est ainsi qu'en 1965, quelque 28% des Noirs et 77% des Blancs se disaient satisfaits de leur logement; en 1997, ce sont 75% des Noirs et 90% des Blancs qui en disent autant. En 1965, 45% des Noirs et 82% des Blancs étaient satisfaits de leur niveau de vie; en 1997, 74% des Noirs et 87% des Blancs s'en disent satisfaits. En 1965, seulement 28% des Noirs, mais 69% des Blancs estimaient leurs revenus familiaux satisfaisants; en 1997, ces taux sont passés à 53% pour les Noirs et à 72% pour les Blancs.

PRÉJUGÉS PERSONNELS

Le sondage a également fait apparaître des résultats très intéressants dans le domaine des préjugés personnels. Les Blancs font montre de tolérance raciale sur de multiples points et

admettent rarement avoir des préjugés envers les Afro-Américains. Cette tolérance exprimée par les Blancs s'est nettement accrue au cours des trente à quarante dernières années, et ceux-ci sont maintenant bien moins susceptibles de critiquer diverses situations impliquant une question de race qu'ils désapprouvaient jadis. Sur une échelle de 0 à 10, les Américains moyens, Blancs comme Noirs, se placent eux-mêmes à un point de l'échelle proche de «l'absence totale de préjugés». Seulement 22% des Noirs et 14% des Blancs admettent avoir certains préjugés envers les membres de la race opposée. Les Noirs estiment cependant que les Blancs de leur région ont davantage de préjugés à leur encontre.

Signalant l'un des changements les plus importants jamais relevés par Gallup dans le domaine des questions raciales, le sondage révèle une attitude positive de la majorité des membres des deux races, notamment des personnes âgées de moins de cinquante ans, envers les mariages interraciaux. En 1972, 25% des Blancs et 61% des Noirs approuvaient de tels mariages; en 1997, ce sont 61% des Blancs et 77% des Noirs qui les approuvent. Les analystes de chez Gallup notent que le facteur déterminant d'une réaction positive des Américains au mariage entre Noirs et Blancs est l'âge, et non pas la race, le taux d'approbation étant plus élevé chez les jeunes.

La majorité des Noirs (83%) et des Blancs (61%) disent qu'ils préféreraient vivre dans un quartier où il y aurait environ 50% de Blancs et 50% d'Afro-Américains.

Une solution que Gallup qualifie de significative par rapport aux années précédentes est le fait que moins de la moitié des Blancs interrogés indiquent qu'ils seraient opposés à ce que des Afro-Américains s'installent en grand nombre dans leur quartier; en 1997, 18% des Blancs déclarent qu'ils déménageraient alors eux-mêmes dans ce cas. Blancs comme Noirs indiquent n'avoir aucune objection à envoyer leurs enfants dans une école où plus de la moitié des enfants seraient de la race opposée. Le pourcentage de parents blancs ne souhaitant pas envoyer leurs enfants dans un établissement scolaire fréquenté à 50% par des Afro Américains diminue régulièrement depuis les années 60; il était au plus bas dans les années 80 (5%) et reste faible en 1997 (12%). Les objections passent de 63% en 1958 à 41% en 1997 lorsque la population de l'établissement scolaire est de «plus qu'à moitié noire». Un fort pourcentage de travailleurs des deux races (88% d'Afro-Américains et 82% de Blancs) disent préférer travailler à un endroit où il y aurait à la fois des Noirs et des Blancs. Par ailleurs, pratiquement aucun Blanc ne verrait d'inconvénient à voter pour un candidat noir qualifié pour la présidence. Cela représente ce que les analystes de Gallup appellent «un changement significatif d'attitude» depuis 1958. A cette époque, seulement 35% des Blancs se disaient disposés à voter pour un président afro-américain; il n'y a que dix ans encore, 75% des Blancs environ disaient qu'ils voteraient pour un candidat à la présidence afro-américain qualifié.

APPRÉHENSION DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES AFRO-AMÉRICAINS: BLANCS ET NOIRS ONT DES DIVERGENCES D'OPINION

L'enquête fait apparaître des différences majeures dans la façon dont Blancs et Noirs apprécient l'état des relations raciales aux Etats-Unis. Les Blancs sont plus optimistes que les Noirs sur plusieurs points indicatifs de la réussite des Afro-Américains au niveau national et au sein des collectivités. Toutefois, dans certains domaines, les points de vue se sont rapprochés par rapport aux années 60.

En 1997, lorsqu'ils évaluent leurs collectivités, les Noirs ont plus souvent que les Blancs le sentiment que l'injustice et la discrimination y sont monnaie courante. Les trois quarts des Blancs sont d'avis que les Noirs sont traités sur un pied d'égalité avec les Blancs, alors que seulement la moitié des Noirs estiment être traités de la même manière que les Blancs. En 1968, seulement 26% des Noirs (contre 73% des Blancs) trouvaient que les deux races étaient traitées de manière égale dans leur communauté.

En ce qui concerne l'égalité des chances sur le plan de l'emploi, l'éducation et le logement au sein de la collectivité, les opinions divergent aussi. Les Afro-Américains admettent plus facilement l'égalité

des chances en matière d'éducation (63%) que l'égalité en matière d'emploi (46%). Ces chiffres représentent néanmoins des progrès.

Si l'on remonte à 1962, plus de 80% des Blancs disaient que les enfants noirs avaient les mêmes possibilités que les enfants blancs de recevoir une bonne éducation au sein de leur collectivité; la moitié des Noirs étaient alors du même avis. L'institut de sondage Gallup note que l'écart entre Blancs et Noirs sur ce point (32% en 1962) s'est réduit progressivement et n'est plus que 16% en 1997.

En 1989, Gallup a demandé pour la première fois aux Noirs et aux Blancs leur opinion sur la question de l'accès au logement pour les Noirs; 51% des Noirs et 71% des Blancs considéraient alors que les possibilités étaient égales dans ce domaine pour les deux races. En 1997, ces pourcentages sont passés à 58% pour les Noirs et à 86% pour les Blancs.

Environ 60% des Blancs disent que la qualité de la vie s'est améliorée pour les Noirs ces dix dernières années, mais seulement 33% des Noirs sont de cet avis. En revanche, les Afro-Américains sont plus nombreux que les Blancs à dire que la qualité de la vie des Blancs s'est améliorée. Chaque groupe racial pense que les choses se sont surtout améliorées pour l'autre groupe. Les Noirs comme les Blancs étaient plus optimistes au sujet de l'amélioration de la qualité de vie pour les Noirs dans les années 1980 qu'au cours des sept dernières années.

Lorsqu'on leur demande néanmoins de se prononcer sur l'état des relations entre les Noirs et les Blancs au cours de l'année écoulée, les Blancs comme les Noirs se répartissent en fait en trois groupes à peu près égaux, un tiers estime que les relations entre les races se sont améliorées, un tiers qu'elle n'ont pas changé, un tiers qu'elles ont empiré. Blancs et Noirs semblent être également pessimistes au sujet de l'avenir des relations entre les races aux Etats-Unis. Près de 60% des membres de deux groupes raciaux pensent que les relations entre Noirs et Blancs continueront de présenter des problèmes.

Davantage de Noirs (72%) que de Blancs (46%) disent que les Noirs sont traités plus durement que les Blancs par la justice criminelle.

RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX QUESTIONS RACIALES

Blancs et Noirs ont des idées différentes sur le rôle que doit jouer le gouvernement face à la question raciale. Les Noirs sont deux fois plus nombreux que les Blancs (53% contre 22%) à dire que le gouvernement devrait renforcer les mesures antidiscriminatoires en faveur des minorités. Environ 37% des Blancs, contre 12% des Noirs, souhaitent voir une réduction de ces mesures.

Toutefois, à la question de savoir si les Noirs doivent œuvrer en vue de changer le système afin de mettre fin à la discrimination ou plutôt chercher à se perfectionner en vue d'améliorer leur sort, Noirs comme Blancs privilégient l'amélioration personnelle.

CONTACTS ENTRE LES RACES

Le sondage montre clairement que la notion d'une Amérique où les Blancs et les Noirs vivraient chacun de leur côté est dépassée. Les Noirs ont quotidiennement de nombreux contacts avec les Blancs dans le cadre d'activités diverses. Les trois quarts des Noirs interrogés disent avoir un ami proche qui est Blanc; un tiers vivent dans des quartiers à moitié noirs et à moitié blancs; 20% vivent dans des quartiers principalement blancs et 41% vivent dans des quartiers principalement ou entièrement noirs.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, 61% des Noirs disent qu'ils envoient leurs enfants dans un établissement scolaire au moins à moitié blanc, alors que seuls 25% envoient leurs enfants dans des écoles fréquentées en majorité par des Noirs. Les Noirs ayant un bon niveau d'éducation et de bons revenus sont moins enclins à vivre dans des quartiers principalement noirs, ou à envoyer leurs enfants dans des écoles à prédominance noire ou complètement noires.

La majorité des Afro-Américains travaillent avec des Blancs. Les trois quarts disent être employés par un établissement où au moins la moitié des employés sont blancs et 47% travaillent principalement ou exclusivement avec des Blancs. Seulement 15% travaillent

principalement ou exclusivement avec des Noirs.

La pratique de la religion est l'un des aspects de la vie où la séparation entre les races reste très marquée et près des trois quarts des personnes interrogées, qu'elles soient de race noire ou blanche ont indiqué qu'elles pratiquaient leur religion dans des lieux de culte fréquentés presque exclusivement par des membres de leur propre race.

L'EXPÉRIENCE DE LA DISCRIMINATION

Dans le cadre d'une activité ordinaire, c'est-à-dire en faisant leurs courses, au travail, au restaurant, dans les transports publics, avec la police, entre 6 et 30% des Noirs, selon la situation, disent avoir été traités injustement en raison de leur race au cours des trente derniers jours. Ils sont 45% à affirmer avoir fait l'objet de discrimination à l'occasion d'une au moins de ces situations. Les Noirs estiment être le plus en butte à la discrimination (30%) dans les magasins et le moins (6%) dans les transports publics. L'institut de sondage Gallup note qu'en dépit des articles parus dans la presse ces dernières années critiquant sévèrement le traitement des Afro-Américains par la police, seulement 15% d'entre eux estiment avoir été maltraités par la police. En revanche, l'expérience des jeunes Noirs de sexe masculin âgés de dix-huit à trente quatre ans est très différente. Ils sont 70% à déclarer avoir été victimes de discrimination, en particulier dans les magasins (45%) et dans leurs interactions avec la police (34%).

CONCLUSIONS

Les chiffres illustrent d'importantes différences dans la façon dont Blancs et Noirs appréhendent le problème de la discrimination, mais ils révèlent dans l'ensemble une atténuation des problèmes raciaux, une discrimination moins fréquente, une amélioration des chances pour les Afro-Américains et une réduction des préjugés personnels. Ils représentent une évolution significative depuis trente ans, période relativement brève lorsqu'il s'agit de mesurer les changements qui se produisent dans les comportements et les opinions.

Les problèmes raciaux, les manifestations quotidiennes de discrimination, l'inégalité des chances et les préjugés à l'égard des Noirs n'ont cependant pas entièrement disparu. Il n'en demeure pas moins que, au fil des ans, la satisfaction des Afro-Américains s'est régulièrement intensifiée. ■

UN APERÇU STATISTIQUE

Les tableaux ci-après présentent brièvement la situation économique des Blancs, des Noirs et des Latino-Américains (ceux-ci peuvent être de races diverses) ainsi que celle de la société américaine dans son ensemble. Comme le font apparaître les données fournies par l'institut de sondage Gallup, la situation de tous ces groupes, tant réelle que perçue, s'améliore progressivement. En revanche, ces mêmes chiffres mettent en lumière des aspects inquiétants.

Si, en effet, le premier tableau, présentant la distribution des revenus aux États-Unis, montre qu'au sein de chaque groupe la proportion des gens dans chaque catégorie est à peu près égale, le deuxième révèle une répartition très inégale des revenus chiffrés en dollars. Les troisième et quatrième tableaux présentent les disparités entre les groupes en matière de pauvreté et de chômage.

RÉPARTITION DES REVENUS TOTAUX AUX ÉTATS-UNIS (EN POURCENTAGE ET EN DOLLARS DE 1995)

Aux fins d'études statistiques, le Bureau du recensement des États-Unis divise la population en cinq tranches : ainsi, la tranche inférieure de 20 % reçoit 4,4 % des revenus totaux, la tranche suivante en reçoit 10,1 %, et ainsi de suite. Le tableau ci-après présente la répartition des revenus en pourcentages de 1995 :

	Tranche inférieure	Deuxième tranche	Troisième tranche	Quatrième tranche	Tranche inférieure
POPULATION TOTALE ETATS-UNIS	4,4 %	10,1 %	15,8 %	23,2 %	46,5 %
BLANCS	4,8 %	10,4 %	16,0 %	23,0 %	45,8 %
NOIRS	3,3 %	8,7 %	15,2 %	24,1 %	48,7 %
LATINO-AMÉRICAINS*	4,1 %	9,5 %	15,1 %	23,2 %	48,1 %

LE TABLEAU SUIVANT DONNE LA DISTRIBUTION DES REVENUS EN DOLLARS.
LES CHIFFRES CORRESPONDENT À LA LIMITE SUPÉRIEURE DE REVENU DE CHAQUE TRANCHE

	Tranche inférieure	Deuxième tranche	Troisième tranche	Quatrième tranche	Tranche inférieure
Population totale Etats-Unis	$19 070	$32 985	$48 985	$72 260	Non applicable
Blancs	$20 916	$35 046	$51 000	$75 000	n.a
Noirs	$10 200	$20 000	$32 296	$51 016	n.a
Latino-Américains*	$11 479	$19 677	$30 022	$48 492	n.a

POURCENTAGE DE LA POPULATION VIVANT EN-DEÇA DU SEUIL DE PAUVRETÉ

Population totale E-U	Blancs	Noirs	Latino-Américains*
15,1 %	12,2 %	33,1 %	30,6 %

CHÔMAGE (MOYENNES DE 1994)

Population totale E-U	Blancs	Noirs	Latino-Américains*
6,1 %	5,3 %	11,5 %	10 %

** Les personnes d'origine latino-américaine peuvent être de races variées*

LES PROGRAMMES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MINORITES: UN THEME FONDAMENTAL DE DISCUSSION

Rares sont les sujets abordés dans le cadre de la question raciale et de la diversité qui suscitent des débats aussi animés que celui qui caractérise la discussion des programmes visant à compenser la discrimination dont les minorités et les femmes ont fait l'objet. Dans le rang de ses partisans comme de ses détracteurs, certains n'ont pas bougé d'un pouce depuis les premiers jours du mouvement en faveur des droits civils, tandis que d'autres ont changé leur point de vue au fil du temps et des événements. Le président Clinton souhaite que l'on modifie les modalités d'application de ces programmes et non pas que l'on tire un trait dessus. Dans son article, M. Ricardo Fernandez soutient que les programmes compensatoires ont rapproché les Américains de l'objectif d'une société véritablement fondée sur l'inclusion et qu'il convient, dès lors, de les maintenir. Pour sa part, M. Glenn Loury recommande que ces programmes soient axés sur l'amélioration des capacités, et non plus sur les préférences, dans un esprit compatible avec les aspirations du monde actuel. M. William Galston, enfin, recommande certaines mesures que l'Etat pourrait prendre afin de rendre plus efficaces les programmes compensatoires en faveur des minorités.

EXCLUSION ET INCLUSION: LES RETOMBEES DES PROGRAMMES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MINORITES

RICARDO FERNANDEZ

La caractéristique la plus frappante du débat engagé sur le thème des programmes compensatoires en faveur des minorités, c'est qu'alors même que le ton monte, on commence rarement par définir le sens de cette expression ou par prendre la peine de rechercher un terrain d'entente avant de se quereller sur les différences. L'examen de la question dans son contexte historique peut clarifier l'essence même des points abordés, la nature des points de vue contradictoires qui sont exprimés et les valeurs qui les sous-tendent.

En gros, les programmes compensatoires en faveur des minorités, connus sous le nom d'«affirmative action» aux Etats-Unis, recouvrent toute une panoplie de stratégies qui visent à promouvoir et à réaliser l'égalité des chances. Dès lors, on comprend qu'ils s'appliquent à toutes les facettes de l'existence, de l'emploi à l'éducation, en passant par le logement et le droit de vote.

Le décret que signa le président Franklin Roosevelt en 1941 pour donner l'ordre aux industries de la défense d'ouvrir leurs portes aux travailleurs afro-américains répondait plus à une nécessité qu'à un sentiment altruiste. La guerre limitait la disponibilité des travailleurs blancs de sexe masculin, et même l'embauche de femmes blanches et noires ne

suffisait pas à pourvoir tous les postes vacants. Ainsi, les Afro Américains qui étaient antérieurement exclus de ces emplois, ou dont les possibilités d'embauche étaient considérablement limitées dans le meilleur des cas, purent-ils grossir les rangs de la main-d'œuvre et jouer un rôle important dans la production des Etats-Unis en temps de guerre. Le décret du président Roosevelt prévoyait également la création d'un organisme de contrôle dont les décisions avaient force exécutoire, la Commission sur l'équité dans l'emploi, laquelle a poursuivi sa mission jusque dans les années 1960 ; le Congrès lui a alors conféré des pouvoirs supplémentaires et elle a été rebaptisée « Commission pour l'égalité des chances dans l'emploi » (EEOC, Equal Employment Opportunity Commission).

Mais la fin de la Deuxième Guerre mondiale mit un terme à bien des débouchés dont avaient bénéficié les membres des minorités. Par ailleurs, la campagne au nom de la démocratie et de l'égalité que le gouvernement des Etats-Unis avait menée tambour battant pour mobiliser la population et la sensibiliser aux initiatives menées en raison de la guerre, fit ressortir, après la guerre, les contradictions entre les idéaux professés et la façon dont les minorités étaient traitées dans la pratique. Les pressions s'accentuèrent pour que l'on intègre davantage de Noirs et d'autres minorités à tous les aspects de la vie du pays.

Dans son livre, « Two Nations : Black and White, Separate, Hostile, Unequal », M. Andrew Hacker fait remarquer que le terme « affirmative action » a été employé pour la première fois par le gouvernement Kennedy lorsqu'il a donné l'ordre aux fournisseurs du gouvernement fédéral de prendre « des mesures positives » pour que leur main-d'œuvre reflète la diversité raciale du pays. Par la suite, sous un gouvernement républicain, le bureau des droits civils au sein du ministère de l'éducation allait procéder dans le même esprit dans le domaine des normes linguistiques applicables aux élèves de groupes minoritaires en exigeant des districts scolaires bénéficiaires de fonds fédéraux qu'ils prennent des mesures de nature à rectifier « les lacunes linguistiques » pour que tous les enfants puissent tirer parti des programmes scolaires.

La loi de 1964 sur les droits civils, à laquelle s'étaient ralliés la majorité des membres du Congrès dans les rangs des démocrates comme ceux des républicains, interdit la discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe ou l'origine nationale. Le Titre VIII de la loi prohibe spécifiquement la discrimination dans l'emploi.

Que cette loi, dont se méfiait une bonne partie de l'opinion publique, fût bien fondée, l'exclusion pratiquée de longue date et largement documentée des Afro-Américains (et d'autres) tenus à l'écart des postes prestigieux et du pouvoir le prouve bien. Les partisans de la loi ont fait valoir l'argument selon lequel les aptitudes et le talent inné se répartissent relativement également entre tous les groupes, de sorte que l'absence (ou la présence très limitée) des Noirs dans certaines professions et certains autres indicateurs (faiblesse du niveau scolaire, taux élevé de pauvreté) suffisent à prouver l'existence de la discrimination. Enfin, la race, qui a continué à susciter la discrimination pendant près d'un siècle après la signature de la Proclamation d'émancipation, ne pouvait plus être un critère influençant la détermination des qualifications des candidats à un emploi.

Pour autant, l'interdiction d'exclure les Afro-Américains en vertu de leur race n'eut pas, dans les années qui suivirent, d'incidence notable sur leur inclusion dans le domaine de l'emploi, des professions libérales ou du logement. Pour se limiter à un seul exemple, pensons aux diverses stratégies conçues par la législature des Etats et les conseils d'administration scolaire vers la fin des années 1960 pour éviter de démanteler le système d'éducation à deux niveaux que la Cour suprême avait jugé contraire à la Constitution en 1954. La résistance opposée par les Blancs à la déségrégation, d'abord dans le Sud, mais par la suite dans l'Ouest et le Nord au cours des années 1970, est à l'origine du rôle accru qu'ont joué les tribunaux fédéraux, forcés d'employer les grands moyens pour faire appliquer la loi, par exemple en instituant des transferts scolaires obligatoires destinés à assurer l'équilibre racial dans les écoles publiques. Dans le domaine de l'emploi, où l'embauche des Afro-Américains n'avait pas considérablement progressé dans les années postérieures à l'adoption de la loi sur les droits civils, c'est sous le gouvernement Nixon qu'apparurent les premiers « objectifs chiffrés » dans le plan dit « de Philadelphie » et, en 1972, le Titre VII fut amendé de

façon à permettre au gouvernement fédéral (c'est-à-dire à l'EEOC et aux tribunaux) d'exiger la prise de mesures spécifiques pour compenser les pratiques discriminatoires antérieures. Naguère interdits pour justifier l'exclusion, les critères raciaux servirent alors à déterminer le degré d'inclusion qui avait été atteint.

Cette stratégie axée sur les résultats créa un paradoxe apparent : la race, qui ne pouvait en aucun cas motiver l'exclusion, était devenue l'aune à laquelle on devait mesurer le degré d'intégration des Noirs et des autres groupes sous-représentés (Latino-Américains, Asiatiques) à la société américaine. Certains chefs d'entreprise commencèrent à protester contre les quotas inclus dans les plans négociés avec l'EEOC ou imposés par les tribunaux. L'hostilité aux transferts scolaires obligatoires poussa le Congrès à adopter, en 1974, la loi sur l'égalité des chances en matière d'éducation, laquelle, en fait, masquait une tentative de résistance à la déségrégation. Les programmes compensatoires ont continué pendant le gouvernement Carter (1976-1980), mais l'arrivée de M. Ronald Reagan à la Maison-Blanche en 1981 signala sans équivoque que leurs jours étaient comptés. Durant les années 80, l'application des lois et des règlements relatifs aux droits civils ne fut plus aussi vigoureusement encouragée et les détracteurs des programmes compensatoires commencèrent à mettre en question la sagesse d'une politique qu'ils assimilaient à une forme de « discrimination à l'envers ».

Ce terme laisse entendre que les minorités ont été avantagées par rapport aux Blancs au point qu'elles sont maintenant mieux loties qu'eux ou qu'elles ont, tout au moins, atteint le stade de la représentation proportionnelle dans la société. C'est une hypothèse que les faits ne confirment pas. Les mesures d'intégration visant à inclure les minorités dans la population active se sont accompagnées de résultats tout à fait modestes, voire franchement minimes. Par exemple, une étude concernant les retombées des programmes compensatoires minutieusement réalisée parmi soixante-huit mille entreprises qui avaient passé des marchés avec le gouvernement fédéral a révélé qu'entre 1974 et 1980, le nombre de salariés noirs avait augmenté de 6,5% en ce qui concerne les hommes et de 11% les femmes. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le centre Thomas Rivera note que le nombre de professeurs d'origine latino américaine dans l'ensemble des campus de l'université de Californie avait enregistré un gain de 1,4% entre 1981 et 1993, et celui des professeurs noirs de 0,6%, passant au cours de la même période de 1,8% à 2,4%. On pourrait argumenter qu'en l'absence de mesures compensatoires, l'embauche des Afro-Américains et des Latino-Américains n'aurait guère progressé, voire pas du tout, et que certains de leurs acquis auraient même pu s'éroder.

Dans le débat actuel, le principe de l'égalité des chances ne semble pas remis en cause. Les détracteurs même les plus virulents des programmes compensatoires en faveur des minorités se rallient au principe selon lequel personne ne doit faire l'objet de discrimination en raison de sa race. Quelle est donc la pomme de discorde ?

Assurément, plus d'un politicien a vu dans ces programmes l'occasion rêvée de semer la zizanie en créant des problèmes auxquels on propose des solutions de facilité plutôt mal taillées pour s'attirer la faveur et le soutien électoral des gens mal informés. Ces hommes politiques s'insurgent contre le fait que des minorités aux qualifications moindres – quand elles ne sont pas nulles – sont sélectionnées pour des emplois desquels sont exclus des candidats blancs pourtant mieux qualifiés. Ils se plaignent de l'injustice qu'il y a d'admettre à l'université des minorités dont les notes sont inférieures à celles de candidats blancs à qui l'on ferme la porte.

La vraie question sur laquelle butent les électeurs, celle de la multiplication des candidats aux emplois de moins en moins nombreux qui ne nécessitent pas de compétences précises, n'est pas facile à résoudre. Par ailleurs, notre système d'enseignement public a grand besoin d'être adapté aux normes du XXIe siècle, qu'il s'agisse des locaux, des programmes scolaires ou de la formation des enseignants, si l'on attend de lui qu'il produise des citoyens instruits capables de se mesurer aux problèmes que nous aurons à surmonter à l'avenir.

L'une des raisons pour lesquelles les universités acceptent parfois des étudiants aux notes et au dossier scolaire peu brillants, c'est qu'elles reconnaissent le potentiel d'un grand nombre d'entre eux qui ont été mal préparés, mais qui ont les aptitudes et la motivation nécessaires pour bien

réussir dans l'enseignement supérieur. Une fois inscrits, ces étudiants sont logés à la même enseigne que tous les autres. Il va falloir que nos dirigeants politiques trouvent mieux que des slogans simplistes pour remédier à l'insuffisance du bagage intellectuel des élèves sortis des bancs de l'école.

S'il est vrai que la poursuite des programmes compensatoires en faveur des minorités n'entraînera pas d'elle-même l'amélioration de l'enseignement public, il faut aussi reconnaître que leur abolition ne servira qu'à détourner l'attention des problèmes les plus graves auxquels nous devons faire face. Les hommes politiques ne sont pas les seuls à trouver bien commode de se dérober à leurs responsabilités lorsqu'il s'agit d'améliorer l'enseignement public (en particulier dans les grands centres urbains) et de confronter les difficultés économiques qu'il faut résoudre. Dans les rangs des détracteurs des programmes compensatoires, on rencontre des gens convaincus que les minorités ont créé leurs propres problèmes et qu'il n'appartient donc pas à la majorité de se démener pour les intégrer à la vie économique du pays.

Dans son livre intitulé «The End of Racism», M. Dinesh D'Souza attribue les problèmes des minorités, en particulier des Afro-Américains, «à des comportements culturels destructifs et pathologiques» et «à la résistance à la réussite scolaire». Sa théorie a tout au moins le mérite de reconnaître que les Noirs ne sont pas là à s'arroger tous les bons emplois aux dépens des Blancs. Mais le fond de la question lui échappe. On trouve effectivement des individus dont le profil correspond à celui que décrit M. D'Souza, mais les conclusions qu'il tire ne rendent pas justice à la réalité. Que leurs élèves soient jugés méritants ou non par M. D'Souza sur le plan culturel ou social, le fait est qu'un grand nombre d'écoles primaires et secondaires fréquentées par des minorités sont non seulement inadéquates, mais aussi contre-productives; tout au plus sont-elles un point de chute pour de jeunes désœuvrés, perpétuant l'illusion honteuse qu'elles remplissent leur mission – celle de les instruire, comme l'exige la loi. Dans l'ensemble, les élèves qui sortent de ces établissements sont tout juste capables d'accomplir les petits boulots dont personne ne veut et la plupart d'entre eux n'ont pas les connaissances de base leur permettant de suivre des études supérieures. Pourtant, les détracteurs des programmes compensatoires sont prêts à refuser de tendre une planche de salut aux rares étudiants qui réussissent, malgré la médiocrité de leur instruction, à obtenir des notes frisant un niveau acceptable. C'est faillir à la logique que de prétendre que les portes des universités sont ouvertes à tous de façon égale quand on sait pertinemment que beaucoup de candidats sont désavantagés, non parce qu'ils ne sont pas capables, mais parce qu'ils ont été mal préparés.

L'avenir des programmes compensatoires en faveur des minorités est aujourd'hui débattu dans l'arène juridique et politique.

En 1995, la Cour suprême a statué dans l'affaire «Adarand contre Peña» que toute mesure prise par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'adjudication de marchés motivée par des considérations raciales devait faire l'objet d'un examen minutieux. S'il n'a pas remis en cause la légalité des programmes compensatoires en faveur des minorités, cet arrêt était cependant révélateur d'un nouvel état d'esprit. La même année, les membres du conseil de l'université de Californie allaient prendre la décision de ne plus faire jouer les mécanismes compensatoires dans la procédure d'inscription de leurs étudiants. La réaction du président Clinton ne se fit pas attendre: tout en s'insurgeant contre la suspension des programmes compensatoires, il plaida pour une modification de leurs modalités d'application. Les électeurs californiens approuvèrent ensuite la proposition dite 209, qui mit fin au traitement préférentiel accordé aux femmes et aux minorités par les organismes publics, collèges et universités y compris. En 1996, la Cour fédérale d'appel pour le cinquième ressort fédéral avait statué dans l'affaire «Texas contre Hopwood» que la faculté de droit de l'université du Texas n'avait pas le droit d'appliquer deux catégories de critères substantiellement différents, l'une aux candidats appartenant à une minorité et l'autre au reste des postulants. Elle semblait ainsi rejeter le raisonnement qu'avait suivi la Cour suprême fédérale en 1978 en statuant sur l'affaire «Bakke». En tout état de cause, les résultats de ces diverses décisions apparurent sans tarder: le nombre de membres de groupes minoritaires qui ont postulé à la faculté de droit de l'université du Texas et à l'ensemble des facultés de

l'université de Californie, et le nombre de ceux qui sont inscrits à ces établissements, a diminué fortement. La Cour suprême fédérale a accepté de réviser les principes et les modalités des programmes compensatoires dans l'affaire «Taxman contre le conseil d'administration scolaire de la ville de Piscataway». Elle devrait rendre son jugement vers le milieu de l'année 1998.

Quand bien même les programmes compensatoires en faveur des minorités perdraient l'appui de la population, il importe au premier chef d'insister sur la mise en place d'autres formules à même d'accroître la participation de tous les groupes à notre vie nationale. Il est dans l'intérêt de tous les Américains de veiller à l'atténuation des inégalités et à la distribution plus équitable des avantages économiques et sociaux parmi tous les groupes qui composent notre société. Faute de quoi, la tension continuera de monter entre les nantis et les démunis, et c'est la nation tout entière qui devra en assumer les coûts sociaux et économiques. Les Etats-Unis ne peuvent tout simplement pas permettre qu'une part importante de leurs travailleurs soient non préparés, mal préparés ou exclus, s'ils veulent que leur économie prospère et soutienne la concurrence des autres pays.

Loin d'affecter exclusivement les minorités, le problème qui se pose revêt une ampleur nationale. Indépendamment des travers de leurs modalités d'application, les programmes compensatoires en faveur des minorités nous ont rapprochés de l'idéal américain, celui d'une société véritablement acquise au principe de l'inclusion. ■

M. Ricardo Fernandez est président du collège Lehman dans le Bronx, qui dépend de la City University de New York. Une version de cet article a paru le volume 2 (printemps 1996) de la publication «Latino Review of Books».

COMMENT SURMONTER LES ECUEILS DES PROGRAMMES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MINORITES

GLENN LOURY

L'auteur de l'article ci-après invite à réfléchir aux conséquences de la dépendance à l'égard des programmes compensatoires en faveur des minorités. S'il se place essentiellement dans la perspective des Afro Américains, ses arguments ont autant de poids lorsqu'on les applique aux autres groupes minoritaires des Etats-Unis.

La politique qui vise à compenser la discrimination dont les minorités et les femmes ont fait l'objet aux Etats-Unis, baptisée «affirmative action», répond-elle à une nécessité et se justifie-t-elle ? D'un côté, la conscience de la diversité des races me paraît utile, voire bien fondée, lorsqu'il s'agit d'élaborer certaines politiques. A quelle aune mesurer le degré d'équité et le besoin de réparation dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, du logement et d'autres domaines de l'action des pouvoirs publics, si l'on insiste sur un «absolutisme sans égard à la couleur de la peau», principe constitutionnel en vertu duquel le gouvernement des Etats-Unis est tenu de ne pas tenir compte de l'identité raciale de ses citoyens ?

Mais d'un autre côté, j'estime que l'étude des programmes compensatoires en faveur des minorités a été à un degré excessif la chasse gardée des avocats et des philosophes, au détriment des économistes et des sociologues. Car, si dans certains cas, il est légitime et désirable de prendre du recul vis-à-vis d'un tel absolutisme, on est malgré tout bien obligé de s'interroger sur la sagesse qu'il y a de s'en remettre autant que nous le faisons aujourd'hui au régime des préférences raciales pour faciliter l'inclusion civique des Afro-Américains.

Pour commencer, la logique veut que le recours généralisé au traitement préférentiel s'accompagne dans l'esprit des gens de l'impression que les Noirs ne sont somme toute pas si compétents que cela. Il ne s'agit pas en la matière de préjuger des sentiments de telle ou telle personne qui peut bénéficier ou non des programmes compensatoires. Il faut y voir simplement l'expression rationnelle d'éléments statistiques à même d'amener des observateurs neutres à tirer des conclusions sur les

qualifications inconnues de candidats qui ont été choisis, ou écartés, à l'issue d'un processus de sélection.

Que les programmes compensatoires risquent d'émousser le sens de la compétition des Afro-Américains, c'est là une raison supplémentaire qui nourrit le scepticisme. Ainsi arrive-t-il que l'on traite avec condescendance les travailleurs et étudiants afro-américains bénéficiaires d'un traitement préférentiel, autrement dit que l'on attende moins d'eux que des Blancs parce qu'on ne les croit pas capables de se conformer à des normes de haut niveau. A force d'être pratiqué, ce genre de comportement peut prendre des allures de prophétie : les Afro Américains pourraient effectivement obtenir des résultats inférieurs pour la simple raison qu'ils sont traités avec condescendance – et ils le sont parce que leur employeur, le responsable du service des inscriptions ou le chef du personnel doit suivre les lignes directrices relatives aux programmes compensatoires.

Prenons le cas d'un chef de service, assujetti à ces lignes directrices, qui doit soumettre le nom de certains de ses subordonnés aux fins de promotion. Partons de l'hypothèse qu'il cherche à promouvoir des Afro Américains quand c'est possible, qu'il suit le travail de ses employés et que ses recommandations se fondent sur ses observations. Il n'est alors pas exclu qu'il minimise les lacunes de ses subordonnés afro-américains, tant il est désireux de promouvoir des Noirs, et qu'il recommande qu'on leur donne une promotion alors qu'il n'aurait pas pris cette décision s'ils avaient été blancs, toutes compétences étant égales par ailleurs. Or, ce genre de comportement peut se révéler nuisible pour les travailleurs afro américains qui ont moins de raisons de cerner et de corriger leurs points faibles ; c'est aussi les encourager à penser qu'ils peuvent gravir les échelons sans atteindre le même niveau de compétence que leurs collègues blancs.

Le même scénario se joue dans le service des inscriptions aux écoles supérieures. Si la plupart des établissements d'enseignement supérieur, avides d'accueillir un certain pourcentage d'Afro-Américains, acceptent des candidats de race noire dont les notes sont inférieures à celles de candidats blancs qui ont été écartés, les étudiants afro-américains peuvent en conclure qu'ils n'ont pas besoin d'obtenir des résultats aussi élevés que les Blancs. Si les étudiants noirs et les étudiants blancs sont sensibles à ce phénomène de deux poids deux mesures, il n'est pas impossible que leurs examens et leur note finale s'en ressentent. Ainsi la conviction de ces établissements selon laquelle les critères d'entrée doivent varier en fonction de la race des candidats prend-elle une tournure prophétique.

Ces deux exemples ont un point commun, à savoir l'application de deux catégories de critères représentatifs des distinctions raciales pour accroître la représentation des Afro-Américains. Une telle formule n'incite pas les Noirs à faire de leur mieux. Par là, j'admets par hypothèse non pas que les Noirs sont moins capables que les Blancs, mais qu'un individu est d'autant moins enclin à tirer parti de toutes ses aptitudes qu'il est traité avec condescendance par un employeur ou les membres d'un comité de sélection.

Les employeurs et les établissements scolaires peuvent contourner la difficulté, voire carrément la prévenir, en misant sur une action concertée propre à relever le niveau des personnes concernées tout en maintenant des critères communs d'évaluation. Disons qu'ils appliqueraient des programmes compensatoires axés sur l'amélioration et non plus sur les préférences. De toute évidence, les mesures de cette nature qui cibleraient les travailleurs ou les étudiants afro-américains ne sauraient être jugées neutres sur le plan racial, comme l'entend la Constitution. Bien au contraire, elles supposent le souci de l'égalité des chances pour toutes les races et la distribution des avantages en fonction de la race. Ce qui distingue cette formule du traitement préférentiel, c'est qu'elle assume pleinement la réalité de l'écart entre les résultats des Noirs et ceux des Blancs et qu'elle cherche à retourner la situation au lieu de masquer cette différence en assujettissant les Afro-Américains à des normes moins élevées.

Par exemple, les Noirs sont nettement moins représentés que les Blancs et les Asiatiques dans les programmes d'enseignement supérieur de mathématiques et de sciences. Ce que je préconise donc, lorsque je parle d'envisager les programmes compensatoires sous l'angle du développement et non plus des préférences, ce serait d'encourager les

Afro-Américains à suivre des cours dans ces matières pendant les vacances d'été, d'étoffer les programmes scolaires dans les universités historiquement afro américaines ou encore de financer des bourses de recherche destinées à des étudiants titulaires d'une maîtrise ayant des résultats prometteurs.

Dans le même esprit, je propose que l'on apporte une aide à la gestion aux nouvelles entreprises dont des Afro-Américains seraient propriétaires pour que celles-ci puissent répondre aux appels d'offres lancés par l'Etat en ayant des chances d'être sélectionnées ou que les universités d'Etat acceptent des étudiants noirs sous réserve qu'ils améliorent leurs notes après avoir suivi des cours de rattrapage pendant un an ou deux. Ce qui compte, c'est que toute assistance consentie sur la base de critères raciaux soit de courte durée et qu'elle prépare ses bénéficiaires à être logés à la même enseigne que tout le monde.

Malheureusement, en dehors des économistes, personne ne semble convaincu du bien-fondé de cet argument technique en faveur des programmes compensatoires ni même intéressé par ce genre de raisonnement. Il me paraît donc opportun de soulever toute une gamme de considérations morales et politiques susceptibles de retenir l'attention d'un plus grand nombre de gens et qui procèdent de la même logique.

Commençons par ce qui tombe sous le sens : alors qu'elle est en place depuis un quart de siècle, la politique d'intégration active des minorités par l'entremise de programmes compensatoires n'a pas réussi à améliorer la condition du sous-prolétariat dans les vieux quartiers, lequel représente de nos jours l'aspect le plus irréductible du problème de l'inégalité raciale. Les partisans du système de préférences raciales rétorquent que tel ne fut jamais son objectif. Ce à quoi j'avance mon deuxième argument :

La revendication persistante de traitement préférentiel, jugé nécessaire à la réussite des Afro-Américains, revient tôt ou tard à l'admission de la défaite par les Afro-Américains de la classe moyenne qui se battent pour l'égalité civique.

Un paradoxe se dessine en filigrane dans le discours politique sur les programmes compensatoires en faveur des minorités : les Afro Américains de la classe moyenne cherchent à se placer sur un pied d'égalité avec les Blancs en attirant l'attention sur le caractère limité de leurs réussites, d'où la nécessité des politiques préférentielles. Dans le même temps, en accédant aux demandes des Afro-Américains, les membres sympathisants de l'élite blanche reconnaissent que, sans leur aide, les Noirs ne parviendraient pas à gravir les plus hauts échelons de la société américaine. Le paradoxe tient au fait que ces rapports, quand bien même ils visent l'égalité, ne sont pas ceux d'égaux et qu'ils ne pourront jamais l'être.

Les éléments de la classe moyenne des Afro-Américains qui prétendent ne pas pouvoir soutenir la compétition des Blancs s'ils ne bénéficient pas d'avantages particuliers ne font en réalité que flatter les Blancs tout en confirmant leurs propres faiblesses. Quant aux Blancs qui jugent nécessaire de donner aux Noirs le bénéfice du doute quant à leur niveau de qualifications, au vu des maux commis par la société, ils prennent des airs de grand seigneur que seuls arborent les puissants de ce monde.

Ce rapport entre la faiblesse des Noirs et le pouvoir des Blancs est devenu un paradigme de base pour les relations raciales «réformistes» dans l'Amérique d'aujourd'hui. Les Noirs issus de milieux privilégiés se complaisent de nos jours à ne pas exceller, préférant plaider la cause des traitements préférentiels en se lamentant que les Blancs réussissent mieux qu'eux dans tel ou tel domaine. Que des Asiatiques de souche plus modeste s'en sortent souvent mieux qu'eux, cela ils ne le disent pas. Pourtant, on ne peut pas s'empêcher de voir que ces Afro-Américains relativement fortunés ont les moyens, aussi modestes soient-ils, d'améliorer leur condition.

Il est moralement injustifié – et je dirais même humiliant, pour moi qui suis afro-américain – d'institutionnaliser le principe du traitement préférentiel fondé sur la race envers ceux d'entre nous qui jouissent de tous les avantages de la classe moyenne. La pensée que mes fils puissent se considérer prétendument défavorisés en vertu de leur race m'est insupportable. Ils comptent en fait parmi les jeunes gens d'origine africaine les plus

riches du monde. Il n'est pas un rêve auquel ils ne puissent légitimement aspirer. Indépendamment du degré de réussite qu'ils atteindront dans la vie, le fait qu'il y ait eu des esclaves parmi leurs ancêtres et que d'autres aient été en butte à un sectarisme outrageant ne comptera pas pour beaucoup.

D'ailleurs leurs ancêtres n'ont-ils pas réussi, avec bien moins d'atouts en main et la société structurée en grande partie contre eux, à instruire leurs enfants, à acquérir des terres, à fonder des institutions dans les collectivités et à sortir vainqueurs du combat qu'ils ont engagé en faveur des droits civiques ? Les Afro-Américains qui sont arrivés à l'âge adulte pendant les années 1960, aujourd'hui bien embourgeoisés dans la classe moyenne noire naissante, doivent essentiellement leur réussite à leurs parents et à leurs grands-parents qui se sont scrupuleusement acquittés de leur devoir. Comparés à un tel héritage, les mérites des programmes compensatoires, quels qu'ils soient, perdent toute importance.

Mes grands-parents, leurs frères et sœurs et leurs cousins, ont quitté les campagnes du Mississippi pour Chicago dans les années qui ont suivi la fin de la Première Guerre mondiale. Dans un climat d'hostilité raciale intense, ils ont su préparer le terrain pour leurs enfants qui ont fini par devenir propriétaires et à faire leurs premières armes dans les professions libérales. C'est un scénario courant dans la classe moyenne des Afro Américains. Nos ancêtres, déjà au temps de l'esclavage, ont mené leur barque d'une main de maître dans des circonstances particulièrement pénibles. Le moment est aujourd'hui venu où nous devons, nous et nos enfants, suivre leurs brisées. C'est déshonorer la mémoire de nos ancêtres ayant vécu sous le joug de l'esclavage que d'affirmer, nous dont les droits sont autrement plus vastes, que les Afro-Américains de la classe moyenne doivent compter sur les Blancs, indépendamment de leurs convictions politiques, pour réaliser leurs ambitions.

Les enfants des Afro-Américains de la classe moyenne vivent aujourd'hui dans une société où prévaut l'égalité des chances. Je me rends parfaitement compte que le simple fait de le dire en exaspérera plus d'un. Je ne prétends pas pour autant que la discrimination raciale n'existe plus. Mais je soutiens que les obstacles historiques à la participation des Afro Américains à la vie politique, sociale et économique du pays ont été considérablement réduits au cours des quarante dernières années, en particulier pour la frange la plus aisée de la population noire, soit environ 20 % des Afro-Américains. On peut donc dire qu'il est temps aujourd'hui d'abandonner l'excuse facile du racisme.

De même, il est temps que nos enfants et nous-mêmes acceptions d'être tenus responsables de nos accomplissements et de ce qui nous échappe. ■

M. Glenn Loury est professeur de sciences économiques et directeur de l'Institut sur la division raciale et sociale qui dépend de l'université de Boston. L'article ci-avant est tiré du numéro 127 (printemps 1997) de la revue «The Public Interest», et il est publié avec l'autorisation de son auteur. Copyright (c) 1997 «National Affairs, Inc».

PERSPECTIVES D'AVENIR SUR LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MINORITES

WILLIAM GALSTON

L'évolution récente du droit constitutionnel, de l'opinion publique et de la scène politique a rendu quasiment inévitable la refonte des programmes compensatoires en faveur des minorités.

Il faudrait se garder d'en conclure que l'heure est venue d'abandonner le double objectif de l'antidiscrimination et de l'égalité des chances. L'argument selon lequel nous avons trop attendu de ces programmes, sur le plan tant pratique que symbolique, peut se défendre : aurions-nous négligé d'autres moyens de lutter contre la discrimination et fondé des espoirs excessifs sur la politique d'action compensatoire au détriment d'une gamme d'options qui auraient visé à promouvoir l'égalité des chances dans une perspective plus vaste ?

Certes, il nous faut reconnaître que certains obstacles contrecarreront toujours le principe de

l'égalité des chances – la faute en revient non seulement au caractère fini des ressources et de la bonne volonté, mais aussi à la nature même des valeurs profondément enracinées dans notre doctrine de la démocratie libérale. Pour égaliser les chances au sens plein du terme, il faudrait égaliser tous les facteurs qui affectent l'épanouissement des talents. Comme l'ont fait remarquer les philosophes depuis Platon, ceci impliquerait (entre autres) une intervention coercitive de l'Etat, dans tous les aspects de la société même les plus personnels, pour gommer les effets de certaines variables à l'origine de différences, tel le milieu familial ou les origines culturelles. L'étude du débat engagé sur le thème de la politique de compensation active confirme que l'on ne peut ni éviter ni éliminer complètement la tension qui existe entre l'égalité des chances et la liberté de l'individu.

Dans cet esprit, je suggère certaines options, fondées sur des réalités juridiques et sociales, que l'Etat pourrait envisager d'appliquer pour que nous puissions aller de l'avant et faire progresser le débat.

1. Modifier les programmes fédéraux actuels en tenant compte des arrêts récents de la Cour suprême. On serait ainsi amené à supprimer les quotas, les «set-asides» (pratique qui consiste à mettre de côté des places ou des postes pour les minorités), les programmes exclusivement axés sur les considérations raciales et ceux qui sont inspirés par le seul souci de la diversité. Toute une gamme de programmes préférentiels seraient probablement épargnés.

2. Eliminer les programmes dont les classifications raciales et ethniques affectent certaines catégories de personnes de façon disproportionnée. Cette mesure mettrait fin, tout au moins, aux licenciements et aux compressions d'emploi motivés par des considérations raciales.

3. Limiter l'envergure des programmes compensatoires aux seules formes d'assistance qui visent à améliorer les débouchés. Ainsi maintiendrait-on tous les efforts qui sont actuellement déployés en faveur des minorités en matière d'information sur les débouchés, de recrutement, de cours de rattrapage et de formation avant et après l'embauche, d'assistance technique et de soutien apporté par des mentors. En revanche, les préférences raciales et ethniques seraient reléguées au passé, de même que les quotas et les «set-asides».

4. Tenir compte de la notion de classe sociale à la place, ou en sus, des critères raciaux et ethniques. Beaucoup de jeunes gens désavantagés du fait même de leur appartenance à telle ou telle classe sociale ne peuvent pas prétendre à l'égalité en matière de diplômes et de qualifications tant en matière d'emploi que d'enseignement supérieur.

5. Revenir à la source des mesures compensatoires en en réaffirmant le caractère temporaire. On pourrait ainsi arrêter le calendrier de l'élimination progressive de certains programmes compensatoires ou la date de leur abrogation. Une autre formule consisterait à limiter dans le temps la reconduction de ces programmes et à faire précéder toute mesure en ce sens par une synthèse discutée en public.

6. Etablir une distinction entre les biens sociaux qui s'apparentent aux débouchés (enseignement supérieur, par exemple) et ceux qui relèvent davantage des résultats (tels les marchés passés avec les pouvoirs publics). En vertu de cette option, les instruments les plus tendancieux de la politique d'intégration active, à commencer par le système des préférences, seraient réservés aux biens sociaux qui contribuent à l'expansion des débouchés.

7. Réexaminer et réviser les normes sur la base desquelles se détermine le mérite. Celles-ci devraient être définies par rapport au potentiel de réussite à un échelon élevé. Il n'y a pas nécessairement traitement «préférentiel» lorsqu'une université est disposée à admettre qu'un jeune aux notes moyennes, ayant grandi dans des logements sociaux, a autant de chances de réussir qu'un autre étudiant aux résultats plus impressionnants si celui-ci est issu d'un milieu plus aisé.

8. Renforcer l'application des statuts condamnant la discrimination. Le nombre de plaintes déposées pour cause de discrimination en matière d'emploi aurait augmenté en flèche depuis 1990. Donner des

pouvoirs accrus à la Commission pour l'égalité des chances dans l'emploi (EEOC) et à d'autres organismes fédéraux, et alourdir les sanctions en cas de discrimination.

9. Intensifier les efforts engagés pour la cause de l'égalité des chances. Viser l'égalité des chances dans tous les domaines tient de la gageure, parce que la gamme des programmes et des objectifs en jeu est particulièrement vaste. Il faudrait non seulement maintenir l'éducation parentale, la garde des enfants, le programme «Head Start» (en faveur des enfants d'âge préscolaire), la réforme de l'enseignement public, les prêts à l'université, la formation technique de haut niveau, l'aide aux demandeurs d'emploi et l'encouragement à la création d'entreprises et à l'accès à la propriété, mais aussi s'efforcer de consolider les institutions d'une société civile au sein des collectivités où vivent des minorités. Une suggestion: la création d'une fondation nationale pour les Afro Américains qui aurait pour mission de recueillir des contributions en espèces auprès de diverses organisations sociales et culturelles et de stimuler la création d'entreprises aussi bien que d'associations sans but lucratif. ■

M. William Galston est directeur de l'Institut de philosophie et de politique relative aux questions d'intérêt public qui s'insère dans l'Ecole des relations publiques de l'université du Maryland. Cet institut a été créé en 1976 pour effectuer des recherches sur les valeurs et les concepts qui sous-tendent les questions d'intérêt public. L'article qui précède est extrait du numéro hiver-printemps 1997 du rapport de l'Institut, «Report from the Institute for Philosophy and Public Policy», pages 2 à 9.

REGARDS SUR LA QUESTION RACIALE

EXRAITS COMPILÉS PAR CHARLOTTE ASTOR

La question raciale aux Etats-Unis continue de susciter des opinions tranchées dans toutes les couches de la société ainsi que dans l'arène politique. Les extraits ci-après représentent un échantillon de propos tenus récemment.

LE DIALOGUE NATIONAL SUR LES RACES
New York Times:

L'appel que, soucieux d'encourager le pays à converser sur le thème des races, le président Clinton a lancé le 14 juin, a fait naître le scepticisme et des critiques de part et d'autre de la fracture raciale. Les opposants aux programmes compensatoires en faveur des minorités ont été déçus qu'il n'ait pas rejeté la notion, discréditée selon eux, des quotas et des préférences raciales, tandis que les partisans d'une action plus musclée en matière de lutte contre la discrimination raciale et la pauvreté auraient aimé qu'il promette davantage de crédits au titre de la formation et de l'éducation (...) A la vérité, le Président avait les yeux rivés sur l'avenir et il a encouragé le groupe consultatif d'experts qu'il vient de constituer, et dont il a confié la présidence à l'historien John Hope Franklin, à écouter attentivement avant de faire des recommandations.

La question des races, des programmes compensatoires en faveur des minorités et de la diversité peut être discutée sans détour. Si le discours de M. Clinton fait jaillir la discussion et qu'il débouche sur la prise d'actions concrètes, il pourra poser un jalon dont on gardera longtemps la mémoire (...) (Extrait d'un éditorial paru le 16 juin 1997).

M. JOHN HOPE FRANKLIN:

Voilà que s'offre à nous une occasion rare, que dis-je unique, de participer à un degré important au règlement du problème racial pratiquement irréductible qui tenaille notre pays depuis plus de trois siècles (...) Je dis bien pratiquement irréductible, parce que ce problème a été créé et entretenu par des êtres humains intelligents, et l'homme peut détruire ce qui a été fait de sa main (...)

La tâche qui a été confiée à notre groupe consultatif est intimidante tant elle est imposante (...) Nous avons l'avantage de l'entreprendre alors que la paix règne (...) Il nous faut donc saisir le moment présent afin d'encourager une amélioration du climat racial, des rapports entre les races et des relations raciales dans leur ensemble.

Si les rapports entre les Noirs et les Blancs ont dominé le débat sur les relations raciales, il faut reconnaître qu'ils ont aussi influencé les relations interethniques, interreligieuses et interraciales dans bien des endroits et à bien des égards.

«Encore des youpins», se lamentaient des Américains xénophobes d'origine européenne en regardant débarquer à New York, en 1890, des immigrants venus d'Europe de l'Est. «Il faut bloquer l'entrée aux Asiatiques par tous les moyens», exigeaient vers la fin du XIXe siècle les Américains établis dans l'ouest du pays. «Il faut construire de hautes clôtures», réclamaient il y a une cinquantaine d'années ceux qui vivaient dans le Sud-Ouest, inquiets de voir entrer aux Etats-Unis un nombre croissant de Mexicains et d'autres Latino-Américains.

Je ne sais pas combien d'Américains, indépendamment de la couleur de leur peau, de leur race ou de leur origine nationale, connaissent ces vieilles histoires. Leur pertinence échappe à certains

(…) A ceux-là et à nous tous, je dis que la sagesse commence par l'acquisition du savoir et qu'il est impossible de tracer judicieusement la voie qu'il faudra emprunter demain si l'on ne connaît pas le passé.

Le Président a prôné un dialogue national, et je forme le souhait que nous répondions tous à son appel. Si nous abordons honnêtement et sans ambages les sujets auxquels nous portons depuis longtemps de vifs sentiments, nous devons nous attendre à retourner de temps à autre le fer dans la plaie (…) La voie qui débouchera sur la paix entre les races ne se gravira pas sans difficultés ou sans douleur. Mais le périple mérite d'être entrepris, car au bout du compte nous pouvons forger des institutions et adopter des pratiques qui nous aideront à cimenter les collectivités (…)

Nous avons peu de temps pour faire sentir notre influence sur certains courants de notre société qui ont de leur côté non seulement l'ancienneté et la puissance, mais aussi l'ingéniosité. Nous ne nous laisserons intimider ni par leur force, ni par leurs moyens, car nous avons pour bouclier le soutien et la bonne volonté de millions d'Américains (…) Que le dialogue commence (…) » (Extraits de propos tenus le 14 juillet 1997 lors de la réunion du Conseil consultatif pour l'initiative du Président sur les races et la réconciliation. M. Franklin en est le président.)

M. RANDALL KENNEDY :

L'initiative du président Clinton sur les relations raciales porte en elle un germe d'espoir, mais un péril la menace également.

Le germe d'espoir émane de l'examen approfondi des questions raciales qui permettra de clarifier les dilemmes de manière à lever le voile sur la nature et les causes de nos désaccords. C'est une condition indispensable à toute réforme raisonnable. Comme le disait récemment le Président, pratiquement tout le monde est conscient « du long chemin que nous avons à parcourir ». Mais que pensons-nous exactement trouver au bout de la route ?

Souhaitons-nous former une société qui soit gouvernée par la démographie raciale et dans laquelle les membres du cabinet présidentiel, les jurys sélectionnés pour les procès criminels et les éditorialistes de salles de rédaction seront « le reflet de l'Amérique » ? Où en préférons-nous une qui soit gouvernée par le principe du rejet de la discrimination et en vertu duquel les individus seront tenus de ne pas s'arrêter aux apparences ? On ne pourra comprendre les ramifications de ce choix (…) qu'après mûre réflexion et au prix d'une longue discussion. Voilà pourquoi le public doit faire la sourde oreille à ceux qui prétendent que nous n'avons que trop disserté sur les questions raciales. Nous n'avons pas trop discuté ; mais nous avons trop parlé et posé pour la galerie (…)

Pour aboutir à un résultat mémorable, l'initiative du président Clinton devra créer des tribunes au sein desquelles des personnes réfléchies et bien informées pourront discuter avec leurs concitoyens des questions raciales qui les touchent au plus profond d'eux-mêmes.

On doit nous parler de ceux qui vivent dans les ghettos noirs et « marrons » du pays et nous devons les entendre s'exprimer eux-mêmes. Ont-ils des raisons de croire qu'en « suivant les règles du jeu » leur existence et celle de leurs enfants deviendront plus prospères, plus stables, plus douces à vivre ? (…)Nous devons entendre les Blanches qui se sentent plus menacées par un inconnu lorsqu'il est noir que lorsqu'il est blanc. Leur appréhension est-elle raisonnable ? Nous devons écouter des Latino-Américains, des Américains d'origine asiatique et des Noirs, qui éprouvent du ressentiment les uns à l'égard des autres et qui ne s'entendent pas. Quel est le fondement de leur mésentente ? (…)

C'est en posant ces questions et d'autres encore plus précises, en respectant tout un éventail de réponses divergentes et en acceptant d'y réfléchir que l'on réussira peut-être à engager une conversation de nature à promouvoir la réflexion sur les dilemmes raciaux et que tant d'Américains souhaitent. (Washington Post, 15 juin 1997. M. Randall Kennedy est professeur à la faculté de droit de l'université Harvard et l'auteur de « Race, Crime and the Law », livre publié cette année à New York par les éditions Pantheon.)

M. DEWAYNE WICKHAM :

La nation multiculturelle sur laquelle mise l'initiative du Président relative aux relations raciales pourrait bien ne jamais voir le jour.